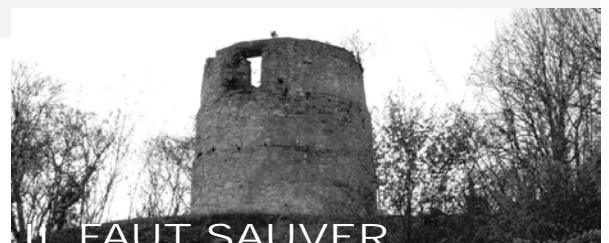


La légende dit qu'un jour, alors qu'il passait par Port-Mort, Gargantua sentit dans sa chaussure un gravier qui le gênait fort. Il s'en débarassa et le laissa là où depuis lors il est resté.

## GARGANTUA retrouve son GRAVIER !

Notre mehnir enfin libéré de son carcan de conifères ! La scène légendaire est redevenue clairement visible : une fois le rideau de pins disparu, la pointe de la côte d'Annebault qui servit momentanément de siège à Gargantua est dans la perspective imaginée par un certain dessinateur qui résida il fut un temps à Port-Mort... Nous ne pouvons donc que saluer le travail effectué par les propriétaires du terrain qui remet en valeur le patrimoine communal... ■ A.C.

<b>SOMMAIRE</b>	Édito	2
	Comité des Fêtes	2
	Actus de l'Amicale	3
	Une « crue 2010 » ?	4-5
	SyGOM : Bilan 2008	6
	Syndicat du Catenai : Bilan 2008	7
	Nouveau périmètre «Seveso»	8
	ASSPM : Il faut sauver la tour-moulin de la butte de Châteauneuf !	9-13
	Phénomènes pas si « exceptionnels » que cela...	14-17
	Bordereau de donation ASSPM	18
	La BD de CIRET	18
	Gazouillis : Hirondelle de fenêtra	19
	Où irons nous dimanche ? La Roche Guyon	20-21
	Infos SyGOM	22-23
	Compte-rendu du conseil municipal du 23/02/10	24-25
Jeux & Solutions	26-27	
À votre service	28	



**IL FAUT SAUVER LA TOUR-MOULIN DE LA BUTTE DE CHÂTEAUNEUF !**

**APPEL AUX DONS**

L'ASSPM nous présente son plan de **Restauration de la tour** et de **Mise en valeur du site de la butte**

➤ **PAGES 9 À 13 + 18**

## L'Édito par Guillemette Alquier

L'hiver a été particulièrement long et nous avons tous hâte de voir venir les beaux jours. Des hivers rigoureux ou des saisons particulièrement chaudes, notre village en a connu, vous pourrez les découvrir dans ce numéro. On oublie facilement ces événements lorsque le temps redevient clément et l'on a tendance à croire que la technologie aidant, cela ne se reproduira plus, comme la crue de 1910 par exemple. Et pourtant .... l'actualité et le pragmatisme nous renvoient à la réalité des problèmes.

Réalité des choses aussi, lorsque l'on voit les quantités d'eau consommées, le volume des ordures ménagères rejetées, sujets ô combien délicats et sensibles tant par leur coût que par les problèmes environnementaux que cela pose. Les bilans des syndicats régissant ces domaines sont abordés dans les pages qui suivent.

Il est temps de réaliser que l'on ne peut plus construire n'importe où, consommer l'eau, polluer ou produire toujours plus de déchets sans penser aux conséquences, pour notre vie propre et celle de nos enfants. Ce numéro présente des éléments historiques, concrets pour notre commune, de l'importance des éléments naturels et des apports des hommes sur l'environnement.

## I semble que nous ayons frôlé la perte de notre Comité des fêtes en janvier dernier. Qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire la perte d'une partie de la vie du village, de notre village.

Je n'étais pas d'accord avec cette perte. Puisque personne ne se décidait, j'ai donc choisi de prendre cette responsabilité de président. Tâche qui demande de la réflexion, de la stratégie, des actions, j'y ai déjà passé des heures en deux mois et de nouveaux projets sont en perspective.

Naturellement, je ne vais pas changer le monde pormortais en deux coups de cuiller à pot, j'ai le désir de créer une ambiance traditionnelle, chaleureuse qui sera ressentie par toutes les personnes présentes y compris par les personnes venant de l'extérieur. J'ai besoin de vous tous pour y arriver, et j'ai bien dit «tous», parce que cette responsabilité d'insuffler la vie dans notre village doit être partagée. **Vous êtes le village, vous êtes le Comité des Fêtes.** Une vie de village a toujours fonctionné de cette manière et on le voit encore aujourd'hui.

**Prenez conscience que votre participation est plus que jamais attendue.** Et qu'est-ce que cela veut dire? Cela veut dire être présent aux manifestations, aider à préparer, parler autour de vous et décider vos voisins, vos amis, à venir au prochain spectacle ou à la prochaine fête, donner vos suggestions.

J'ai à cet effet, rédigé une **liste de propositions** que vous trouverez à la boulangerie et à la boucherie et que je vous demande de me déposer après l'avoir remplie dans ma boîte à lettre au 79 Grande rue (deuxième maison, à droite de la boulangerie). Vous avez bien sûr, la possibilité d'y apporter vos idées. Les réponses sont individuelles, n'hésitez pas à en prendre plusieurs pour votre famille. Je vous demande de répondre rapidement.

À la fin du questionnaire, il vous est demandé, si cela vous est possible de faire une **donation**. En tant qu'association, cela est permis. Comme je vous l'ai dit plus haut, de grands projets sont en vue. Nous - *le village, c'est-à-dire vous* - avons besoin d'apporter quelques améliorations matérielles et j'aimerais que la salle ressemble un peu plus à une salle de spectacles, quand il y a spectacle. Cet avis est partagé par des artistes que j'ai rencontrés et qui j'espère, feront votre joie lors de leur représentation.

Et enfin, vos coordonnées me sont précieuses, et plus particulièrement votre adresse mail. C'est grâce à une communication très étroite que tous vos projets seront réalisés et je répondrai à toutes vos communications, quelles qu'elles soient, et j'attends d'en recevoir en grande quantité.

Vous pouvez d'ores et déjà m'écrire : [president-cfpm@orange.fr](mailto:president-cfpm@orange.fr) ou par courrier à mon adresse postale.

Mais je ne suis pas seul, malgré le nombre restreint de membres actifs qui semblent très déterminés à changer la face de notre village.

Laissez-moi vous présenter le nouveau bureau. Il se compose à ce jour de:

- Françoise Labigne, secrétaire, fait un splendide travail.
- Évelyne Lucet, trésorière, une autre perle rare.

Pour les membres:

- Elsa Cieux mon épouse qui aide avec ses précieux conseils
- Lucien Caillot pour les expositions de peinture
- Antoine Cieux
- Alexandra Lebrun
- Évelyne Tain
- Solène Labat-Delille

Ils apportent tous une amélioration par leurs idées et leurs actions.

J'adresse mes remerciements particuliers au nom du Comité à Etienne Tilly, Axel Lucas, Philippe Lehalleur, Evelyne Grosselin, Lucien Caillot, Benjamin Bellin pour leur aide spontanée lors du pot du 6 mars.

### ↘ Deux dates à retenir:

- **19 JUIN, FÊTE DU VILLAGE.** Vous serez informés des détails du programme ultérieurement.
- **5 SEPTEMBRE, FOIRE À TOUT** avec quelques animations surprise.

■ DANIEL CIEUX - PRÉSIDENT



## BOULANGERIE NOUVEL HORAIRE D'OUVERTURE

Du MARDI au VENDREDI

**6 H 30**

Mardi au Vendredi :

6h30-13h30 • 15h30-20h00

Samedi :

7h00-13h30 • 15h30-20h00

Dimanche :

7h30-13h00



# LES ACTUS DE L'AMICALE...AACSPM



## ↳ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Pour nos cérémonies, l'horaire à retenir est toujours le suivant :

- Rassemblement devant l'ancienne Mairie, vente de bleuets : 11h/11h15
- La « Marseillaise » par des enfants de l'école : 11h30
- Apéritif dans la Maison de village : 11h45

Nous comptons sur votre participation à cette cérémonie nationale.



## ↳ FOIRE À TOUT DE PORT-MORT EN SEPTEMBRE

En principe nous serons présents, à cette foire à tout. Venez nous voir et n'oubliez pas que nous sommes preneurs de toutes choses à vendre au profit de notre Amicale. Merci par avance. En 2008 nous avons gagné 300 € net, en 2009 le gain était moindre mais quand même de 150 € environ net, ce qui n'est pas négligeable.



## ↳ BARBECUE : VENDREDI 11 JUIN, DANS LE « CLUB HOUSE » DE LA FORÊT PRÈS DU STAND DE TIR, À PARTIR DE 12H.

Même formule que d'habitude avec nos deux chefs « Dédé » et « Raymond » alias « Mickey ». Si le temps est de la partie ce sera super sinon nous serons à l'intérieur dans une belle salle.



Pour la suite, le programme est semblable à celui de l'année dernière soit :

- Repas dans la maison de village le dimanche 24 octobre (couscous, cassoulet ou autre plat principal ...)
- Cérémonie du 11 novembre selon planning habituel.
- Repas à l'Auberge des Pêcheurs le vendredi 12 novembre
- Choucroute dans la maison de village le dimanche 12 décembre

■ MICHEL MARTINOVITCH

## ↳ LES « HORTILLONNAGES » À AMIENS : VENDREDI 18 JUIN

Nous vous proposons une journée de détente en Picardie. Départ de Port-Mort le matin de bonne heure. Accueil, petit déjeuner et présentation « Florilège » dans un restaurant. Après le déjeuner, embarquement à bord de barques pour une promenade commentée dans un site d'exception constitué de jardins cultivés sillonnés par de petits canaux. Prix pour la journée 30 € hors boisson.

Renseignements auprès de Christiane PIPEAU Tél : 02 32 53 32 58



## i HORTILLONNAGES D'AMIENS

Cultivés depuis le Moyen Age par les hortillons, ces jardins « flottants », auxquels on accède exclusivement en bateau, sont enserrés par les bras de la Somme et de l'Avre et s'étendent sur 300 ha, sur les communes de Rivery, Camon, Longueau et Amiens.

Les parcelles de terre sont entrecoupées de canaux, « rieux », navigables en barques à font plat nommées « à cornets ». Celles-ci sont caractérisées par leur avant incliné dans le but de faciliter l'accostage sans détériorer les berges. Elles servaient autrefois au transport de légumes.

Lors des visites, organisées par l'association pour la sauvegarde du site et de l'environnement des hortillonnages les après-midis d'avril à octobre, vous pourrez partir à la découverte de la faune et la flore selon la saison.

Pour plus d'infos : <http://larcher.c.free.fr/HORTIL.HTM> ■ AC



IL Y A 100 ANS LA SEINE DÉBORDAIT À PORT-MORT

## Une « CRUE 2010 » ?



**Il y a cent ans, les riverains de la Seine ont connu une des crues les plus importantes de ce fleuve. Cette crue fait encore référence de nos jours à tel point que tous les documents d'urbanisme des communes riveraines ont pris pour limite des zones de crue l'étendue de celle de 1910.**

#### ↳ Bref historique des crues de la Seine

Même si 1910 est une crue majeure, elle n'est bien sûr pas la première ni la plus forte. L'histoire nous rapporte déjà des inondations catastrophiques en 584. À partir de 1658, les crues sont régulièrement inventoriées à Paris. Les cotes au pont d'Austerlitz sont prises comme référence y compris pour les inondations antérieures à la construction du pont, les hauteurs d'eau ayant été reconstituées pour celles-ci par les hydrauliciens.

Ainsi depuis le 17<sup>ème</sup> siècle, 17 crues ont dépassé 7 m mesurés au pont d'Austerlitz. Les 8m ont été dépassés 3 fois : le 27 février 1658 (8,96 m), le 26 décembre 1740 (8,05 m) et le 28 janvier 1910 (8,52 m). Bien sûr les conditions ont changé (travaux sur le lit et les rives) entre 1658 et 1910, et depuis 1910 aussi, mais cela ne veut pas dire que nous soyons à l'abri d'une crue majeure.

#### ↳ La crue de 1910

Il faut tout d'abord rappeler les circonstances de la crue de 1910. De décembre à mi janvier des pluies intenses tombent sans discontinuer sur le bassin de la Seine, sur toute la France d'ailleurs, car la Seine ne sera pas le seul fleuve à déborder cette année là. Cette surabondance de pluies a saturé les sols en eau.

Des pluies diluviennes se sont alors abattues sur ces sols du 10 au 24 janvier, l'eau ne pouvant s'infiltrer a ruisselé provoquant les crues des affluents de la Seine en amont de Paris.

La crue atteint son pic à Paris le 28 janvier inondant nombre de quartiers et paralysant la capitale, qui ne sachant plus comment ramasser les ordures décide de les « balancer » dans la Seine sans se soucier des conséquences pour les riverains en aval !

À Vernon, le pic de la crue arrive un peu plus tard, la Seine atteindra 7,11 m le 1<sup>er</sup> février, alors qu'elle cotait 2,76 m le 17 janvier 1910. Elle atteint la collégiale.

À Port-Mort, le quartier de La Roque sera inondé ainsi que les rives jusqu'au chemin des vieilles, l'eau arrivera pratiquement jusqu'à la rue des Ormeteaux. Il n'est pas gardé trace de l'inondation dans les comptes rendus du conseil municipal de l'époque, mais on peut noter que dans la séance de novembre 1910, les sols étaient toujours gorgés d'eau, puisque des flaques subsistaient ou se reformaient en cas de forte pluie provoquant des problèmes d'accès à quelques propriétés..

#### ↳ La prévention depuis 1910

Depuis cette date, des travaux ont été entrepris, des perfectionnements ont été apportés dans l'annonce des crues et l'organisation des secours.

Des barrages réservoirs ont été construits en amont de Paris sur la Seine, l'Aube et la Marne. Ce sont des barrages établis en dérivation des cours d'eau. On prélève ainsi une partie du débit pour le stocker dans les réservoirs. Ceci permet d'écrêter le pic de la crue et d'attendre la décrue pour relâcher.

Des zones d'expansion des crues ont été créées, ce sont des champs d'inondation constitués par des prairies humides, d'anciennes gravières, d'anciens méandres. Ils couvrent 10 000 ha et ont pour but d'amoindrir le débit du cours d'eau en aval une fois ces zones inondables remplies.

Les modalités d'annonce des crues ont été perfectionnées. En 1910, il existait un système télégraphique d'alerte vers l'aval →

➔ actionné par des observateurs situés en amont. Aujourd'hui les données sont fournies en temps réel par les stations situées tout au long de la Seine. La prévision est basée sur les données des stations en amont corrigées par la connaissance des relevés des évènements passés. La mesure des cotes et débits de la Seine à Vernon sont consultables sur le site internet:  
 ⇒ <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

## ⚡ Une nouvelle crue «1910» ?

Comme cela a été mentionné précédemment, les barrages - réservoirs permettent un écrêtement du pic de la crue. Mais le pic ne sera abaissé de quelques décimètres à Paris si la situation est nominale, c'est-à-dire si les barrages sont vides au départ. Ils retiennent alors 800 millions de m<sup>3</sup> ; or 4 milliards de m<sup>3</sup> se sont écoulés lors de la crue de 1910 ! Si les barrages ne sont pas vides au début de la crue ou si la période de crue est longue, ou s'il survient une seconde crue, ils ne rempliront pas leur office. Le risque de revoir une inondation de cet ampleur voire même d'une plus grande ampleur n'est donc pas à écarter.

Les crues déjà importantes de ces dernières années (1955 pour 7,10 m au pont d'Austerlitz, 1982 pour 6,13 m, 1999 pour 5,19 m) nous démontrent bien que même si la Seine nous paraît être un fleuve sous contrôle, elle n'en reste pas moins indomptable lorsque les conditions météorologiques sont très défavorables.

La vigilance est donc de mise. Les crues de la Seine sont de progression relativement lente, l'alerte pourra donc être donnée dès le début, voire même avant les submersions. Sur Port-Mort, un système d'alerte de la population est prévu dans le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce dernier est consultable sur le site internet de la commune. Six habitations sont en zone inondable sur la commune, mais toute la population est concernée car la nappe souterraine d'accompagnement du

fleuve peut inonder des caves en dehors de la zone submersible et il convient de rappeler aux promeneurs de respecter les consignes d'interdiction d'accès.

Si la vigilance est de mise pour les populations riveraines et le bâti existant, elle l'est également pour les constructions futures. Depuis que la commune a un Plan d'Occupation des Sols (1990), la construction ou reconstruction en zone inondable est interdite. Il faut comprendre que les rives et la zone d'expansion de la crue sont dévolues au fleuve pour notre sécurité. La Seine nous le rend bien, il suffit d'aller s'y promener - *en dehors des périodes de crue bien sûr !* - pour admirer le paysage et la faune qu'elle nous offre.

Sources : [aquadoc.fr](http://aquadoc.fr)

■ GUILLEMETTE ALQUIER



La crue de 1910 : une catastrophe peut être pas si exceptionnelle que cela...

⚡ PAGES 14 À 18



■ La plaque témoin de la "crue 1910" à l'angle de la rue de Châteauneuf et de la rue du Château. Au fond à droite, la Grande rue.

# SyGOM

Le Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères est un syndicat important puisqu'il réunit 124 communes dont 121 dans l'Eure au travers de 7 communautés de communes. C'est donc pour nous la communauté de communes des Andelys qui est adhérente.



www.sygom.fr

## ↳ Collecte en porte à porte

À partir de mai 2008, le ramassage des ordures ménagères et du sélectif a été modifié. La collecte des papiers et plastiques en sacs bleus s'effectue en porte à porte en même temps que celle des ordures ménagères. Des camions bennes à double compartiment ont été prévus à cet effet. Un compartiment de 14 m<sup>3</sup> est prévu pour les ordures ménagères, un de 7 m<sup>3</sup> pour les déchets recyclables. En parallèle la collecte en doublon des aires grillagées pour le plastique a été supprimée, celle du verre en porte à porte a été supprimée et le nombre de bulles à verre sur les communes renforcé. Cette nouvelle organisation permet de réduire le nombre de passages de véhicules et donc les coûts.

## ↳ Traitement des ordures

Le syndicat ne possède pas d'installation de traitement des ordures ménagères, mais il est de sa compétence de l'assurer. Pour cela, il utilise des installations gérées par d'autres collectivités ou des opérateurs privés. Ces installations sont utilisées par le biais de marchés publics. Le SyGOM utilise ainsi le centre de stockage de déchets ultimes de Liancourt dans l'Orne et l'usine de valorisation du SMEDARD à Grand Quevilly.

Afin de s'affranchir de ces appels d'offre, d'être indépendant pour être maître des coûts, le SyGOM a décidé de projeter la **création d'une unité de traitement biologique des ordures ménagères**. En 2008, une étude sur les procédés de traitement a été réalisée. Le traitement mécano-biologique a été retenu.

## ↳ La collecte 2008 en chiffres

- 29 692 tonnes d'ordures ménagères ⇒ 308,60 kg/habitant.
- 3 011,31 tonnes dans les sacs bleus ⇒ 31,30 kg/habitant
- 2 998,16 tonnes de verre ⇒ 31,16 kg/habitant

## ↳ Les déchetteries

Elles sont au nombre de 10 sur le territoire du SyGOM. Nous dépendons de la **déchetterie d'Aubevoys** qui possède l'une des deux aires de réception de déchets verts. En 2008, il a été observé une légère baisse de fréquentation, alors que les tonnages déposés ont augmenté.

### On peut déposer à Aubevoys :

Les déchets verts, les encombrants, les ferrailles, gravats, le bois, les cartons et papiers, le verre, le gros et le petit électroménager, les écrans, les lampes, les huiles usagées, les batteries, les cartouches d'imprimante, les déchets dangereux des ménages et le polystyrène.

## ↳ Que deviennent les déchets ?

### • À partir de la collecte :

Le SyGOM possède deux quais de transfert à partir desquels les ordures ménagères sont réacheminées vers les centres de traitement et les déchets recyclables dirigés vers le centre de tri du syndicat à Etrépagny. Les ordures ménagères sont incinérées ou enfouies.

Plus de 6 500 tonnes de recyclables ont transité en 2008 par le centre de tri d'Etrépagny. Ce centre est automatisé, les éléments ferromagnétiques y sont séparés des autres matériaux eux même triés (cartons, plastiques...). Les cartons sont valorisés par des papeteries, les emballages aciers sont dirigés vers des installations de broyage puis vers une aciérie...

### • À partir des déchetteries :

Les **déchets verts** recueillis sont transformés en **compost**

⇒ 13 092 tonnes

Les **déchets de bois** sont valorisés en **chaufferie industrielle** ou dans la fabrication de **panneaux de particules**

⇒ 2 616 tonnes

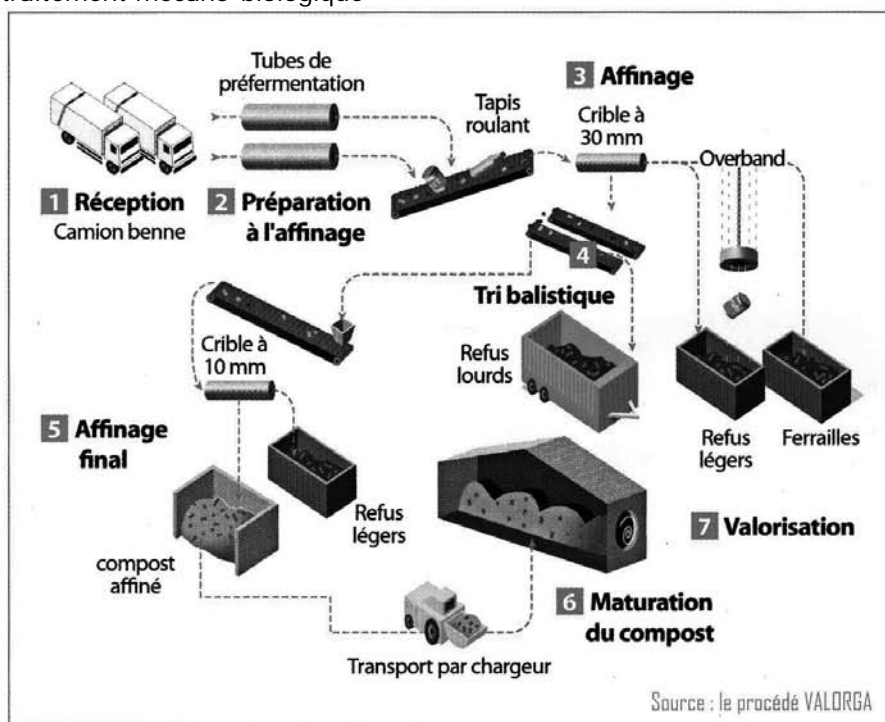


## ■ Principe de fonctionnement d'une unité de traitement mécano-biologique

Après une préparation mécanique des déchets dans un tube rotatif pour concentrer la fraction fermentescible et démarrer la fermentation, les déchets subissent différents tris par cribles et déferrailage : les ferreux, les plastiques, papiers, cartons et les produits inertes lourds. Ensuite, le compost en préparation subit les étapes de fermentation, puis de maturation.

À l'issue des étapes de fermentation et de maturation, le compost passe par une étape d'affinage qui permet d'éliminer les derniers indésirables (plastiques et inertes).

Ce procédé permet de réduire le tonnage de déchets ultimes (50% du tonnage entrant), de stabiliser les déchets ultimes en respectant la directive européenne de 1999 et de valoriser 30% du tonnage entrant sous forme de compost valorisable en agriculture (environ 9 000 tonnes de compost).



### ➔ Les gravats sont valorisés en techniques routières

⇒ 13 291 tonnes

Les ferrailles sont fondues pour produire de l'acier

⇒ 1 127 tonnes

L'électroménager est recyclé au maximum (métaux, plastique..) après avoir trié les matières dangereuses

### ↘ Le budget

Les dépenses du syndicat s'élèvent à 9 589 611 € en 2008 répartis comme suit :

33,75 % pour la collecte

23,70 % pour le traitement des déchets ultimes

18,20 % pour les déchetteries

9,30 % pour le personnel

6,51 % pour le tri des déchets issus des ordures ménagères

3,38 % pour le transfert des ordures ménagères et du tri sélectif

4,16 % divers

### ↘ Ramassage des encombrants

Cette prestation n'est plus assurée par le SyGOM pour des raisons économiques. La réglementation imposant une collecte sélective des équipements électriques et électroniques entraînant une augmentation de 200% du coût de la collecte.

Le ramassage des ordures ménagères est comme vous pouvez le constater complexe. Le tri est une nécessité pour si ce n'est diminuer les coûts, au moins ne pas les augmenter. Les filières de recyclage sont aussi génératrices d'emplois. Si l'on peut regretter la fin du ramassage des encombrants, notamment pour les personnes sans moyens de transport adéquat, le tri reste une priorité. Pour vous aider dans celui-ci, le site du SyGOM présente un guide du tri des déchets de la maison :

⇒ <http://www.sygom.fr/cmspage.aspx?pid=203>

■ GUILLEMETTE ALQUIER

## IL ASSURE LA DISTRIBUTION DE NOTRE EAU POTABLE

# Syndicat du CATENAI

Le syndicat du Catenai assure le service public de l'eau potable. Il regroupe trois communes : Notre-Dame-de-l'Isle, Port-Mort et Pressagny l'Orgueilleux. Le point de captage est situé à Pressagny-le-Val, commune de Notre-Dame-de-l'Isle.

### ↘ Le syndicat en chiffres

- Le service est assuré pour une population de 2 993 habitants soit 1 043 abonnements.
- Il a été prélevé 185 613m<sup>3</sup> (+3,14 % par rapport à 2007, alors que le nombre d'abonnements n'a progressé que de 0,29 %).
- Volume vendu aux abonnés 142 937 m<sup>3</sup>. La consommation moyenne est de 137 m<sup>3</sup> par an.
- La consommation par habitant et par jour est de 131 litres (+0,98 % par rapport à 2007)
- Prix de l'eau au premier janvier 2009 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> : 1,62 €/m<sup>3</sup>. Sur ce montant 46 % reviennent à l'exploitant (VEOLIA à l'époque) pour l'entretien et le fonctionnement, 21 % au syndicat pour les investissements et 33 % pour les taxes.
- Rendement du réseau de distribution : 77,3 % compte tenu des fuites, purges, poteaux à incendie, lavage des réservoirs.
- Indice linéaire de pertes vis-à-vis du réseau 5,00 m<sup>3</sup>/jour/km. Un bon indice est situé entre 1 et 3 m<sup>3</sup>.

### ↘ Qualité de l'eau

L'eau est de bonne qualité. Aucune non-conformité n'a été décelée. Une démarche de protection de la ressource a été mise en place. Elle est en cours de finalisation.

### ↘ Changement de prestataire... et de compteurs

En 2009, le syndicat a changé de prestataire et SOGEA a remplacé VEOLIA. SOGEA a procédé au remplacement de tous les compteurs. En effet, les précédents compteurs appartenaient à VEOLIA. Considérant le coût du rachat de ces compteurs et l'obligation contractuelle de changer les compteurs sur la durée du contrat. SOGEA a décidé de procéder au remplacement de la totalité de ceux-ci tout de suite.

### ↘ Suppression de l'assurance

L'assurance qui couvrait la surconsommation en cas de fuite après compteur n'est pas reprise par SOGEA depuis le transfert de la gestion, et ce pour adéquation au code des marchés publics.

En conséquence, les abonnés qui s'étaient auparavant assurés ne le sont plus. Il convient à chacun de demander directement à SOGEA s'il peut souscrire ce contrat auprès de leur service, ou bien de voir directement avec son assureur habitation.

L'eau est d'utilisation courante pour nous tous et nous ne nous posons guère de questions en ouvrant le robinet. Et pourtant c'est un bien précieux que l'on ne peut plus se permettre de gaspiller. La ressource en eau potable est une préoccupation pour l'avenir. Nous avons la chance d'avoir une eau de grande qualité, évitons donc son gaspillage. Essayons de la réserver pour un usage strictement domestique et recueillons l'eau de pluie pour arroser le jardin.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



■ Remplacement des compteurs mais suppression de l'assurance fuite !

FERMETURE DES ATELIERS DE CHLORE ET DE BROME CHEZ NUFARM

# NOUVEAU périmètre « Seveso »

Les ateliers de chlore et de brome de l'usine Nufarm ont quitté le site de Gaillon. En conséquence, une révision des études de danger a été effectuée. Le rayon de la zone Seveso a donc été considérablement réduit.

L'usine reste malgré tout en zone Seveso pour un risque de surpression toxique et thermique avec un périmètre d'étude d'un **rayon de 800 m**. Rappelons que le **précédent rayon était de 9,7 km**. Ce rayon englobe encore une portion de territoire de la commune, se retrouvent compris dedans les bâtiments et habitations appartenant à Voies Navigables de France situés à proximité du barrage, l'usine hydroélectrique et une partie du hangar rue de la Roque (voir ci-dessous le plan du périmètre d'étude). Le reste du village n'est plus concerné par la zone Seveso.

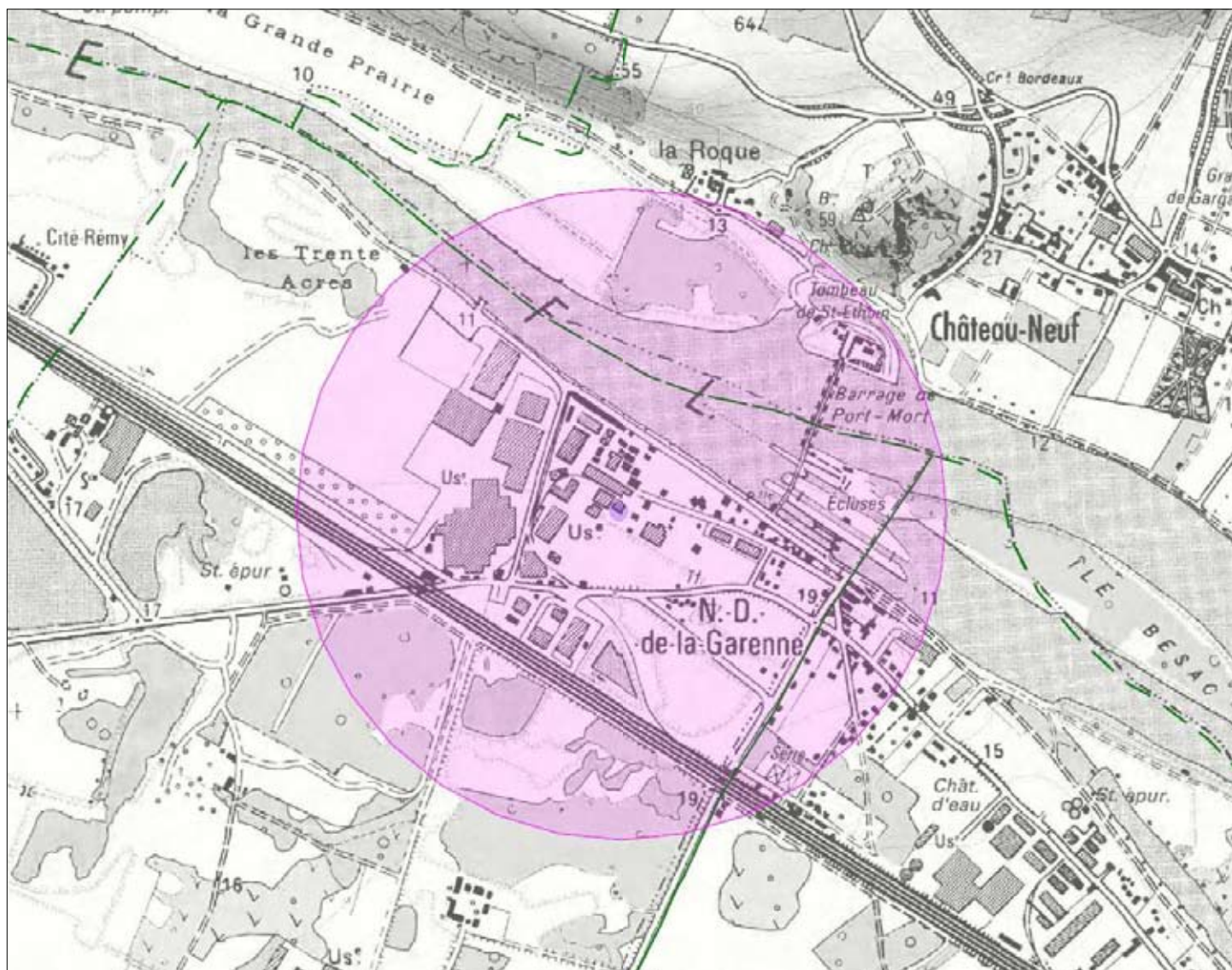
Il existe déjà un Plan Particulier d'Intervention (PPI) relatif à cette usine qui a pour but de faire face aux risques engendrés par les installations de Nufarm. A celui-ci doit s'ajouter un le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) qui, lui, a pour mission de résorber les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et d'encadrer l'urbanisation future.

Un arrêté prescrivant le PPRT de Nufarm a été pris le 29 décembre 2009 par la Préfète. Il prévoit une concertation avec les habitants et les associations locales. L'article 4 de l'arrêté indique que « *les principaux documents produits aux phases clé de la procédure (rapport et arrêté de prescription, zonage des aléas et des enjeux, premier projet de PPRT soumis aux personnes et organismes associés)*. Tous ces éléments sont accessibles sur le site internet spécifique accessible à l'adresse suivante [www.spinfos.fr](http://www.spinfos.fr).

*Les observations du public sont recueillies sur un registre prévu à cet effet dans la mairie des communes concernées, ou par courrier électronique accessible par le site internet précité. Les remarques faites dans ce cadre ne feront toutefois pas l'objet de réponse individuelle et elles devront si besoin, être renouvelées pendant l'enquête publique pour être officiellement examinées par le commissaire enquêteur.* »

Je ne peux que vous inciter à consulter le site internet ou le dossier en mairie, c'est important pour notre village.

■ GUILLEMETTE ALQUIER



■ Malgré le départ des ateliers de chlore et de brome de l'usine Nufarm la zone Seveso subsiste pour un risque de surpression toxique et thermique. Son rayon se voit considérablement réduit en passant de 9 700 m à 800 m.





# IL FAUT SAUVER... LA TOUR-MOULIN DE LA BUTTE DE CHÂTEAUNEUF !

Les bénévoles de l'ASSPM ont déjà beaucoup œuvré et le travail accompli mérite un sacré coup de chapeau. Mais comme dans beaucoup de projets les bonnes volontés ne suffisent pas. Nous vous présentons donc ici un extrait du dossier de mécénat de l'association.

## ↳ Situation générale

Le village de Port-Mort compte environ 1 000 habitants, il s'étire sur une distance de trois kilomètres sur la rive droite de la Seine, à mi-chemin de Vernon et des Andelys. Côté ouest, il se situe au niveau des écluses de Notre-Dame-de-la-Garenne et du barrage de Port Mort, juste en amont du village de Courcelles. Cette extrémité du village séparée du centre par le Château de Port-Mort et appelée « quartier de Châteauneuf » est réputée pour la beauté de ses maisons en pierre.

Surplombant ce quartier se dresse la « butte de Châteauneuf ». Sa topographie est remarquable ; elle dresse un verrou d'une quarantaine de mètres qui domine la Seine et ferme la plaine de Port-Mort en direction de Courcelles/Les Andelys. L'explication est géologique. Ici affleurent des roches sédimentaires plus résistantes qui ont obligé le fleuve à les contourner en profitant d'une faille passant exactement à cet endroit. Ces deux phénomènes conjugués forment cette falaise et cette butte qui ont marqué l'histoire de Port-Mort et dont la silhouette est devenue un des symboles de notre village.

Du sommet, le panorama est exceptionnel : aucun autre endroit ne permet de voir la vallée de la Seine depuis Vernon jusque Courcelles.

Dominant cette butte, se dresse l'ossature d'un ancien moulin à vent. Son état est très inquiétant, des pierres sont tombées, des trous se sont formés et la végétation reprenant ses droits a envahi les anfractuosités. **C'est ce vestige des temps passés que nous voulons sauver du danger de destruction complète qui le menace.**

Mais avant de détailler plus avant notre projet de restauration du moulin nous voulons exposer notre projet d'ensemble de mise en valeur du site, qui peut se faire de façon moins urgente et surtout avec des besoins financiers beaucoup plus modestes en faisant appel à la main d'œuvre bénévole.

## ↳ Les intérêts du site

L'ensemble du site présente un intérêt sous plusieurs aspects :

- Un milieu naturel très riche
  - ⇒ Des zones boisées (fourrés, taillis et quelques grands arbres)
  - ⇒ Des pelouses (milieux ouverts en pleine lumière mais menacés de fermeture)
  - ⇒ Des éboulis (hélas presque partout recouverts)
  - ⇒ Une ancienne carrière (luminosité atténuée et humidité)
- Une grande biodiversité
  - ⇒ La flore est variée : de la fougère scolopendre aux orchidées en passant par les giroflées et les anémones pulsatiles.
  - ⇒ La faune est abondante : du grand gibier à de nombreux insectes en passant par les lapins, de nombreux oiseaux, les orvets et lézards.
- Un concentré de patrimoine

Sur la butte :

- ⇒ Un ancien moulin
- ⇒ Les ruines du donjon de « Château-Neuf » édifié par Philippe Auguste en opposition au « Château Gaillard » de Richard Cœur de Lion
- ⇒ L'emplacement de la « Chapelle St Martin » (vestiges) où fut célébré le Mariage de Blanche de Castille et du dauphin Louis, futur Louis VIII en l'an 1200.





Au cœur de la vallée de la Seine...



Du sommet, on voit jusqu'à Vernon vers l'Est et jusqu'à Gaillon et Courcelles vers l'Ouest.



Un éperon facilement identifiable dans le paysage !



Autour de la Butte, de jolis habitats traditionnels.



Au pied de la butte : le barrage, oeuvre, en partie, de Gustave Eiffel.



On vient encore de loin pour implorer Saint Ethbin.



Tout près, la Croix de Bordeaux.



Dressée fièrement sur sa butte, la tour-moulin se voit de loin ! Même depuis les usines de la rive gauche...



et d'un «concentré» de patrimoine...



Au sommet, les vestiges d'un château-fort.



Pas très loin, le Gravier de Gargantua (Monument Historique)



Et au pied de la falaise, les restes de la sacristie de l'église où se maria... Blanche de Castille !



⇒  
**Au cœur d'une zone naturelle...**



Plein sud, sur les pierres tombées de la tour-moulin, ce couple de lézards verts prend la chaleur...



Pas d'inquiétude ! On ne tire pas l'opium de ce joli pavot !



L'été, des papillons de toutes sortes foisonnent.



Huit espèces d'orchidées fleurissent sur les pelouses calcicoles.



La mante religieuse ne se trouve pas que dans le midi !

⇒  
**où s'épanouit la biodiversité...**



Des plantes sans chlorophylle : les orobanches



Le pic épeiche niche dans les arbres de la butte.



Un chêne « cuve » : chaque matin les fées de la butte viennent s'y mirer...



« L'enfer vert » de la fougère scolopendre...

# IL FAUT SAUVER LA TOUR-MOULIN DE LA BUTTE DE CHÂTEAUNEUF !

➔ Au pied de la butte :

⇒ Le tombeau de St Ethbin , un moine martyrisé au 7<sup>ème</sup> siècle, il fut vénéré à Port-Mort jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

⇒ Le barrage sur la Seine construit en partie par les Etablissements Eiffel

Aux proches alentours :

⇒ La Croix de Bordeaux

⇒ Un menhir classé monument historique dit « Gravier de Gargantua »

⇒ Les vieilles maisons des hameaux de « Château-Neuf » et de la Roque.

Nous avons imaginé de valoriser ce site pour y attirer tous les publics :

- Habitants de Port-Mort
- Grand public mais aussi passionnés de patrimoine et de nature.
- Adultes, familles, mais aussi scolaires.

Les terrains sont la propriété de la commune de Port-Mort. Une convention a été signée entre la mairie et notre association afin que nous puissions entreprendre en toute légalité le début de mise en valeur du site. La mairie s'est montrée très intéressée par notre projet. Une commission composée de membres du Conseil Municipal et du bureau de notre association a été créée afin d'en assurer la gestion générale et valider les choix essentiels.

## ↳ Les principes de mise en valeur

Le projet est assez ambitieux et nous devons à tout instant veiller à assurer sa pérennité.

Toute action de mise en valeur ne devra être entreprise que si sa réalisation est compatible avec les moyens disponibles et sa continuité garantie en termes d'entretien, de surveillance, d'animation, etc.

Nous devons veiller en particulier à ce que ces actions puissent être réversibles et n'altèrent pas la qualité du milieu naturel et patrimonial.

## ↳ Ce qui a été réalisé

À ce jour, différents travaux ont déjà été effectués sur le site :

- ⇒ Dégagement des chemins d'accès envahis par la végétation
- ⇒ Désherbage et nettoyage des abords de l'ancien moulin
- ⇒ Retrait partiel de la végétation des murs
- ⇒ Elimination des taillis superflus qui avaient envahi les pelouses calcaires
- ⇒ Coupe et brûlage des hautes herbes afin de favoriser le développement des orchidées et autres plantes rares.

Nous avons également organisé plusieurs manifestations :

- ⇒ Accueil de plusieurs groupes pour une visite du site.
- ⇒ Journées annuelles Blanche de Castille avec animation, pique-nique, visite du site.

## ↳ Restauration du gros œuvre de l'ancien moulin

C'est l'objet principal de ce dossier. Les travaux de restauration nécessitent de faire appel aux services d'une entreprise spécialisée ce qui génère un besoin de financement qui n'est pas à l'échelle de nos possibilités.

Les travaux de restauration du gros œuvre de cet ancien moulin sont estimés entre 15 000 et 45 000 €.

La municipalité, propriétaire de l'édifice, devra en qualité de Maître d'Ouvrage passer le marché à l'issue d'un appel d'offre selon la procédure habituelle du code des marchés publics.

Les travaux comportent la restauration complète de l'ouvrage maçonné avec rebouchage des parties endommagées, rejointe-

ment intérieur et extérieur des pierres, traitement et remplacement de poutres et réfection de la couronne supérieure à la chaux hydrofuge afin d'éviter les infiltrations. Ces travaux seront effectués en tenant compte de l'éventuelle possibilité de restaurer ultérieurement la partie supérieure du moulin.

Les autres dépenses éventuelles qui pourraient s'ajouter seront prises en charge par notre propre trésorerie.

■ JEAN-LOUIS BRETON POUR L'ASSPM

## i Vous pouvez aider

**l'ASSPM à réunir les fonds nécessaires à la restauration de la vieille tour en leur faisant un don en numéraire.**

L'Association a présenté un dossier à l'administration fiscale afin que ces dons soient **déductibles des impôts.**

En partenariat avec la Commune de Port-Mort, une solution a été trouvée. À cet effet, la commune a créé un budget annexe affecté à la gestion de la restauration de la vieille tour.

L'intégralité des dons sera versée sur ce budget. Vos dons seront à faire parvenir à l'Association ou à la Mairie à l'ordre du Trésor Public. C'est le même Trésor Public qui vous établira le reçu fiscal vous permettant de déduire ce don.

↳ *A quelle déduction fiscale ai-je droit en faisant des dons pour la restauration de la vieille tour ?*

• Pour chaque don, vous avez droit à une **déduction fiscale égale à 66% du montant du don**, dans la limite de 20% de vos revenus imposables. Au-delà de cette limite, vous pouvez reporter pendant 5 ans le montant de l'excédent et bénéficier de la déduction d'impôts dans les mêmes conditions.

• Par exemple, si vous faites un don de 100 €, vous pouvez déduire 66 € de votre impôt sur le revenu. Votre don vous coûtera donc en réalité 34 € seulement.

• Si vous êtes imposable à l'ISF, vous pouvez bénéficier d'une déduction fiscale de 75 % du montant de votre don, sur cet impôt. Attention : les déductions fiscales au titre de l'impôt sur le revenu et de l'ISF ne sont pas cumulables.

↳ *Sur ma déclaration d'impôts, où dois-je déclarer mes dons pour la restauration de la vieille tour ?*

• Inscrivez le montant global de vos dons annuels au profit de la restauration de la vieille tour, ou à l'ensemble des associations que vous soutenez, dans la **case UF de votre déclaration** annuelle des revenus.



⇒  
**UNE TOUR  
EN PÉRIL !!!**



⇒  
**VITE,  
SAUVONS-LA !!!**

**Avant**  
débroussaillage...



**Après**  
débroussaillage !



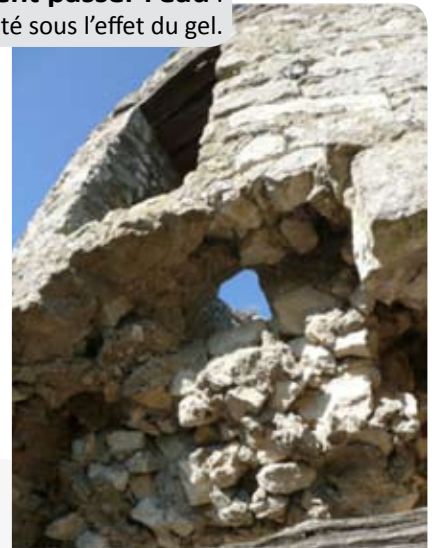
**Les infiltrations ont miné**  
la couronne et les murs.



**Les joints laissent passer l'eau :**  
Des pierres ont éclaté sous l'effet du gel.



**La végétation pousse**  
entre les pierres...

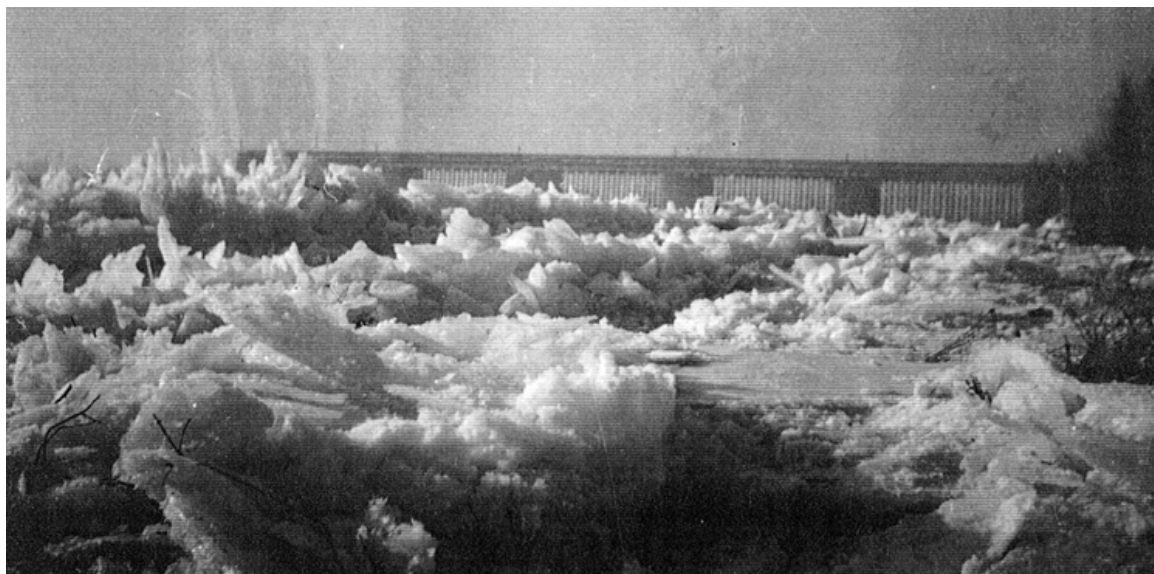


**On voit le jour à travers les murs...  
L'effondrement est proche !**

↘ si vous souhaitez nous aider, vous pouvez utiliser le  
**BON DE DONATION** en **PAGE 18**

LA NATURE S'EST RÉCEMMENT VIOLAMMENT MANIFESTÉE

# PHÉNOMÈNES pas si « EXCEPTIONNELS » que cela...



■ Bien que nous ne connaissions pas la date exacte de prise de vue de cette photo de la Seine et du barrage de Port-Mort pris par les glaces, nous avons l'embaras du choix ! Il peut s'agir de l'hiver 1890-1891 lors de l'embâcle total de janvier 1891 qui dura du 11 au 24 janvier avec des minima atteignant -26°, de l'hiver 1892-1893 qui vit le thermomètre descendre jusqu'à -31°, ou encore de celui de 1894-1895 où l'embâcle dura du 10 au 24 février.

L'actualité des derniers temps a vu se dérouler de nombreux événements naturels exceptionnels. Du tremblement de terre en Haïti à celui du Chili en passant par la tempête sur les côtes atlantiques. En remontant le cours de l'histoire, on s'aperçoit que plusieurs tempêtes « dites exceptionnelles » sont passées par là. « Exceptionnelles » : ce mot n'a de sens qu'à notre échelle humaine, et encore...

La mémoire humaine est courte, l'expérience est difficile à transmettre, quelques dizaines d'années suffisent à oublier. L'histoire est remplie d'exemples, sans que l'on ait besoin d'en référer au réchauffement climatique, de fonte glacière, d'élévation du niveau des océans. Les côtes atlantiques sont régulièrement touchées par des tempêtes, avec des intensités et des effets variables. Elles sont liées aux systèmes dépressionnaires qui progressent à travers l'Atlantique Nord, venant de l'Ouest, sous nos latitudes.

Des vents supérieurs à 200 km/h (rafales) ont été enregistrés dans l'Île de Ré. Les effets de ces vents forts sont : arrachages de feuilles, branchages, déracinement d'arbres, tuiles puis toitures soulevées, poteaux couchés, lignes électriques coupées ... Dégâts sur les bateaux dans les ports, à sec sur cale... Le sable des plages peut être transporté au loin par le vent... à des kilomètres.

À la force du vent peut s'ajouter la force de la houle et des vagues déferlantes surtout si l'intensité de la tempête coïncide avec une marée de *vive-eau* d'équinoxe (coefficient supérieur à 105/110). Alors, le trait de côte correspondant aux dunes littorales, aux digues ou levées, peut être débordé, submergé, et si la côte est plate, peu ou mal défendue, conduire à des inondations catastrophiques. La combinaison « tempête + marée haute de *vive-eau* » produit ce que l'on appelle un « **vimer**<sup>(1)</sup> ».

## ↳ Catégories de vimers

### • Ouragan :

Vents très violents.

02/03/1935 et 27/12/1999 avec des vents à 216 et 213 km/h respectivement !

Gros dégâts matériels pour les arbres (forêts), toitures et réseau électrique concernant plusieurs régions.

Mais pas de submersion.

Occurrence : 1 à 3 par siècle.

(1) Par abréviation de « vive mer » ? Son orthographe a évolué : on trouve aussi *vimère* et *vimaire*. Autre possibilité venant du latin avec *vis* = force et *major* = majeur ?

### • Vimers exceptionnels :

Affectent une vaste région, Ré, Oléron, côte charentaise...

22/08/1537, 24/10/1591, 09/10/1711, 09/01/1924.

Rupture de digues, levées, submersion importante dans les zones basses.

Occurrence : de l'ordre de 1 par siècle.

### • Vimer :

Vents violents et marées de vives eau, avec inondations notables et ruptures locales de digues.

Selon les archives, on en note 8 à 10 par siècle.

### • Vimer « atypique » :

Il s'agit d'une montée notable du niveau de la mer, pas liée aux conditions météorologiques et à l'horaire de marée.

07/09/1469, 07/09/1785, 09/06/1875, 22/04/1882, 16/02/1941.

Concerne une vaste zone : La Rochelle, Rochefort...

S'étale sur plusieurs heures. Leur cause est probablement liée à un séisme régional (Oléron, Vendée ...).

Occurrence : 1 par siècle.

• **L'origine du vimer de 1941 est mal définie** : Comme il aurait été trouvé sur les plages de Ré peu après des « pierres ponces vertes (?) », on a pensé à une éruption volcanique sous marine.

Ce qui est très improbable. Il n'y a pas de volcanisme récent dans la région, à terre et en mer ; celui-ci s'accompagne toujours de secousses sismiques or rien n'a été enregistré ce jour là. Mais on était en pleine Occupation... Cela pourrait être dû à un important éboulement sous-marin au large non lié à un séisme.

• **Vimer et tsunami** : Le vimer « atypique », qui n'est donc pas la conséquence d'une tempête se produisant pendant une marée de vive eau, serait en quelque sorte un « petit » tsunami.

Les tsunamis meurtriers récents se produisent dans des zones soumises à des collisions de plaques tectoniques, créant des séismes violents (intensité de 8 ou 9 sur l'échelle de Richter). Sur l'île de Ré, nous sommes situés dans un contexte différent, ➔

## PHÉNOMÈNES PAS SI «EXCEPTIONNELS» QUE CELA...suite

➔ de faille passive, en extension, avec cependant de grandes failles (à travers Oléron, en Vendée-Charente) qui rejouent parfois. Mais avec une intensité beaucoup plus faible (Intensité Richter de 4 à 5). Nous avons ainsi une image précise du risque encouru dans l'île de Ré.

- Le vimer de 1941, qui serait du même ordre de grandeur que celui de 1711, est le dernier connu dans Ré. Les dernières violentes tempêtes remontent à 1963 et 1999, mais plus de submersion.



Dans le passé, l'histoire nous montre qu'après plusieurs vimers désastreux, des travaux de fond importants (après 1735 et 1820) sont entrepris... d'où une bonne résistance des digues. Puis l'on constate que les périodes « d'accalmies » deviennent des périodes de dégradation lente, de vieillissement des travaux, et... les inondations reprennent ! Serait-ce le cas actuellement ?

Les archives ont souvent gardé la trace de ces événements extraordinaires, cette mémoire confirme qu'ils sont plus fréquents qu'on ne l'imagine souvent et évoque la destruction partielle des digues en 1711, 1796, 1820, 1838, 1843, 1882, 1896, 1924, 1936 et 1941. Ce n'est pas parce que la mer n'est pas venue sur ses terres depuis plus de 69 ans, qu'il faut prendre pour acquises celles-ci. Par exemple la ville de Brouage en Charente maritime était sous Louis XIV un port maritime, actuellement elle se situe à 2 km dans les terres, lors de la dernière tempête Brouage est redevenu port maritime quelques jours.

L'homme peut-être par son manque d'humilité, pense pouvoir dominer la nature et ne tient plus compte rapidement des mises en garde de celle-ci.

Nous retrouvons pourtant de nombreux témoignages au fil des temps de mise en garde de la mer :

« *Le XXII<sup>e</sup> du mois d'août 1537, le débord de la mer fut si grand par les tourmentes qu'il faillit de submerger entièrement l'île de Ré et se vit en ce jour ce qui ne s'était point encore vu que les deux mers qui circuisent et bordent ladite île, se joignant l'une l'autre au grand étonnement de tous les habitants d'icelle qui croyaient être perdus, et fit ladite mer un grandissime dégât aux biens des habitants de l'île.* »

Amos Barbot : Histoire de La Rochelle T.17 p.9

« *Tempête espouvantable. Le 9 juillet 1598, commença, entre les 6 à 7 heures du soir, une tempête la plus grande et espouvantable dont jamais on ouy parler, qui dura toute la nuit avec vent, éclairs, tonnerre et pluyes. Les effets de ceste tempête furent estranges par toute la France; les bleds qui estoient en terre en plusieurs lieux en furent emportés; les noyers, les chasteigniers furent rompus par le milieu et les chesnes, les autres déracinés jusque dans les fibres des racines. Estant allé quelque temps après en Poitou, j'y vis les effets de cette tempête là.* »

Archives Historiques de Saintonge T5. 1878. Diacre de Jacques Merlin



■ La Seine à vélo : hiver février 1896 à Port-Mort

La crue de 1910 est là pour nous rappeler que notre région n'est pas à l'abri des risques d'inondation. Les inondations de 1910 sont demeurées longtemps présentes dans les esprits. Les photographes n'ont pas manqué de fixer l'événement sur leurs plaques (à l'époque, la pellicule photographique étant encore inconnue, le travail s'opère sur des plaques sensibles). Il en résulte que la carte postale nous procure un large échantillon de ces phénomènes. A Vernon (Eure). La crue gagne les villages, comme Gaillon où les habitants seraient isolés si les barques n'assuraient un service. Au Petit-Andely, situé immédiatement en bordure du fleuve, l'inondation est inévitable. Et Rouen n'échappe pas à la catastrophe qui paralyse les voies importantes.

Cette inondation ne fut rien à côté de celle de 1159 qui s'étendit du mois de juin au mois de septembre. et de celle de l'année 1196 qui emporta tous les ponts de la Seine.



### ↳ Mais qu'en est-il des autres risques naturels ?

Les catastrophes météorologiques peuvent être très locales (tornades, inondations suite à un orage, grêle...) ou, au contraire, avoir concerné, outre la Haute-Normandie, une bonne partie de la France et même de l'Europe (sécheresses, vagues de froid, tempêtes...). Les impacts des accidents climatiques étaient beaucoup plus importants autrefois, sur le plan humain, notamment pendant les périodes de froid très intense.

Cette perspective historique vient nous rappeler que le climat évolue sans cesse. Ainsi, l'Europe a-t-elle connu un « optimum médiéval » au cours des X<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles, pendant lesquels les températures ont été relativement clémentes. Entre 1550 et 1850, elle fut, au contraire, soumise à des froids intenses.

Par exemple, l'hiver de 1709 est l'un des plus féroce dont l'histoire fasse mention. À Rouen, dit un auteur « *le pain et l'eau gelaient près d'un grand feu ; les animaux périssaient dans la campagne. La fonte des neiges amena des inondations. A la porte du Bac, l'eau atteignit une hauteur de quatre pieds et l'on abordait en barque à la rue Potard. Plusieurs bateaux du port coulèrent. Beaucoup de vignes et d'arbres fruitiers furent détruits, ainsi que les semences ; toutes les communications furent interrompues. Durant deux années au moins la misère se prolongea. La mine de blé se vendit jusqu'à 32 livres et la livre de pain trois sous six deniers. Il y eut de nombreuses victimes. Des émeutes éclatèrent à Rouen où l'intendant de Courson faillit périr et des magasins furent pillés. Le Chemin Neuf fut achevé et divers travaux d'embellissement furent entrepris dans la ville pour procurer de l'ouvrage aux pauvres assez valides.* »

Ce « petit âge glaciaire » a été la cause de nombreuses famines, qui ont joué un rôle important dans le déclenchement de certaines révolutions, dont celle de 1789.

L'époque récente est plus difficile à analyser, faute d'un recul suffisant : si la période 1940-1975 a connu un refroidissement certain, qui a fait craindre le retour d'une glaciation, la tendance actuelle semble nettement au réchauffement. Mais les climatologues ne se hasardent guère à en tirer des conclusions quant aux catastrophes météorologiques du futur. Certains prédisent cependant une accentuation des phénomènes climatiques extrêmes.



Certes, notre région normande a toujours été à l'abri des grandes perturbations sismiques, si nombreuses sur certains points du globe, souvent éprouvés par de lamentables catastrophes. Au cours des siècles, toutefois, on peut noter différents tremblements de terre qui ont été relevés dans nos vieilles chroniques. ➔

## PHÉNOMÈNES PAS SI «EXCEPTIONNELS» QUE CELA...suite

➔ Le nombre de ces tremblements de terre - *est-il besoin de le dire ?* - est somme toute, fort peu considérable, quand on compare la statistique générale des secousses de tremblements de terre dans le monde entier.

Au Moyen-Âge, les tremblements de terre - même légers - étaient souvent une cause de terreur pour les populations superstitieuses, qui y voyaient des présages de malheur et de calamités publiques, en se rapportant surtout aux récits de l'Apocalypse.

Chose curieuse, l'expression « tremblement de terre » n'était pas alors employé pour désigner ces secousses sismiques. On disait alors un « terremot » ou un « terreumet » ou une « terremote ». En patois normand, le mot est aussi employé, puisque Robert Wace, dans son poème célèbre sur l'Immaculée Conception, relatant la légende de la Mort de Marie, d'après Meliton, montre l'apôtre Jean enlevé au ciel au pied de la croix, pendant un tremblement de terre : « *Et lors un terremote fut.* »

C'est même sous cette forme normande qu'est indiqué peut-être le premier « tremble-terre » signalé en Normandie dans la Chanson de Roland. Ce tremblement de terre qui se fait sentir de l'abbaye du Mont-Saint-Michel à la Seine est peut-être un peu légendaire, comme les phénomènes physiques, la tempête, le vent, la pluie de sang qui accompagnèrent la mort de Roland.

Nos vieilles chroniques normandes citent encore deux tremblements de terre qui furent ressentis à Rouen :

- l'un, en 890, précédé par l'apparition d'une comète qui, pendant quatorze jours, se promena au Nord-Ouest, au-dessus de Canteleu, et projeta une grande lumière ;
- l'autre, signalé par la Chronique d'Angers et qui se produisit le mardi de Pâques, 16 avril 944, « *au chant du coq* ».
- Un troisième, qui eut lieu après un hiver long, rude et rigoureux, est fixé, d'après le Chronicon saxonum, au 13 mai 1020.

Au XII<sup>e</sup> siècle, on ne signale à Rouen qu'un tremblement de terre, en 1136, mais il se fit ressentir dans des circonstances dramatiques. En effet, quelques mois auparavant, en septembre, le feu, ayant pris dans les bas quartiers de la ville, avait dévoré toute la rue Grand-Pont jusqu'à la porte Beauvoisine, gagnant même l'abbaye de Saint-Ouen et l'abbaye de Saint-Amand. Le « tremble-terre » survenant ensuite renversa les petites maisons que les flammes avaient épargnées et ébranla les quelques monuments qui subsistaient.

Le vieux chroniqueur Nagerel en indique un en 1144, faisant trembler les lits au Petit-Quevilly, à Saint-Julien et aux Andelys ! Au XIV<sup>e</sup> siècle, les secousses sismiques sont rares. Les chroni-

queurs ne signalent, en effet, qu'un seul « tremble-terre » en 1315, année déplorable, où des pluies continuelles, noyant les récoltes, occasionnèrent une longue disette. Plus sérieux fut celui qui ébranla tout Rouen, le 29 juin 1522, pendant l'octave de la fête du Saint-Sacrement, d'une série de secousses très violentes qu'un texte qualifie d'« *épouvantables* ».

Ce tremblement de terre dut ému la population rouennaise, car, le lendemain, eut lieu à travers la ville une procession générale, comme celles qui ont lieu en Italie et où saint François est particulièrement honoré comme protecteur contre les terremotes.

A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les chroniqueurs citent encore quelques secousses de tremblement de terre, en 1580, qui furent particulièrement sensibles au Havre.

Dès les premières années du siècle suivant, un tremblement de terre assez violent fut ressenti à Rouen en 1608, qui rendit nécessaire la reconstruction de l'escalier du degré du Palais-de-Justice, accédant à l'entrée de la salle des Procureurs ou Pas-Perdus. C'est vraisemblablement à cette époque que l'escalier fut rapporté dans l'angle Sud, telle qu'en fut, de nos jours, tentée la restitution, non sans controverses.

L'année 1691 pourrait être aussi appelée l'année des tremblements de terre. On ressentit, en effet, deux secousses à Rouen, mais elles n'eurent pas de suites graves. Un autre mouvement sismique se produisit le 22 septembre de l'année suivante, mais sans causer aucune catastrophe. La population rouennaise n'avait pas besoin, du reste, de ce nouveau malheur, quand on songe que, par suite de la disette et des épidémies qu'elle entraîna, quinze mille habitants, au dire de Masseville, moururent de 1692 à 1694. Un souvenir nous reste de ces temps si terribles, c'est l'avenue de Saint-Paul, alors appelée le Cours-de-Paris, et qui fut créée par les artisans sans travail, au moyen de remblais extraits de la côte Sainte-Catherine.

Est-ce parce que les mouvements sismiques ont été enregistrés avec plus de soin et de régularité ? Est-ce parce qu'ils furent, en réalité, plus nombreux ? Mais on compte beaucoup plus de tremblements de terre à Rouen et dans la région, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que dans les époques antérieures.

Le 4 octobre 1711, vers huit heures du soir, ce sont tout d'abord deux secousses consécutives du Nord au Sud, qui causent un phénomène assez curieux : le débordement de toutes les eaux souterraines dans les rues.

En 1755, le 1<sup>er</sup> novembre, il faut encore signaler un léger tremblement de terre qu'on ressent à Rouen et aussi au Havre.



Le tremblement de terre de 1769 est plus curieux et on possède sur lui de nombreux détails...

À Aclon, on ressentit tout d'abord une première secousse légère, puis une seconde à sept heures et demie, très forte, et enfin d'autres pendant la nuit. « *Plusieurs briques du château d'Aclon sont tombées ; la roue du tourne-broche est tombée dans la cuisine. Une partie de la couverture du colombier a croulé* », dit une lettre adressée au Journal de Normandie.

« *À Veules, la secousse fut assez forte, les cheminées et les pignons sont tombés ; les portes fermées au verrou et les fenêtres se sont ouvertes. Chacun a cru être à son dernier moment* ».

« *J'ai cru que ma maison allait tomber. Tous les particuliers qui m'entourent en ont senti autant. Plusieurs ont été si émus qu'ils sont tombés sans connaissance. Cinq quarts d'heure après, une seconde secousse a eu lieu, mais elle n'était pas le vingtième de la première* » écrit un autre correspondant, qui demeure à trois heures de Dieppe.



■ Destruction des digues sur l'île de Ré en 1924



## PHÉNOMÈNES PAS SI «EXCEPTIONNELS» QUE CELA...suite

➔ À Fauville, les habitants sentirent la terre trembler sous leurs pas et deux personnes revenant de la foire de Bennetot, tombèrent la face contre terre.

En 1773, du 17 au 22 février, ouragan, grands vents et aussi légères secousses frappent Rouen. Du coup, le clocher de l'église des Augustins, rue Malpalu, s'effondre et disparaît. Au près de la Bourse, un pan de l'enceinte murale de la ville, qui avait toujours résisté, dégringole et une pierre pesant 300 livres est jetée sur le quai.

Deux ans après, le 30 décembre 1775, nouvelle perturbation sismique, peu importante à Rouen, mais très sensible à Caen, et dans toute la Basse-Normandie. À 10 h 32, on perçoit un bruit sourd, puis une première secousse qui dure deux secondes, suivie d'une autre, très violente, qui s'accélère et devient très violente, du Sud-Ouest au Nord-Est. De tous côtés, on signale alors les incidents habituels : tuiles enlevées, craquement des poutres, déplacement des meubles, cliquetis des vitres. Une pierre tombe de l'église Notre-Dame et fracasse le bras d'une femme ; une autre blesse un homme qui doit être trépané. Des ouvriers qui travaillent dans une carrière, à cent cinquante pieds de profondeur, près de l'abbaye de la Trinité, ressentent plus violemment la secousse. Un navire échoué sur la vase de la rivière glisse et s'abat, tandis que les bestiaux dans les prairies de Vaucelles s'enfuient apeurés.

Le mouvement se prolonge dans toute la région : la tour de l'église d'Hérouville est endommagée ; celle de Cormelles est renversée ; la contretable de l'église d'Éterville est déplacée ; une maison à Cheux s'écroule ; de même, aussi, à Hérouville. À Saint-Lô, la secousse a été forte, ainsi qu'à Falaise ; elle est plus faible à Bayeux et à Alençon.

D'après les observations des savants et ce que rapportent des pêcheurs, le centre du mouvement sismique aurait été en mer. Il nous faut ensuite passer au XIX<sup>e</sup> siècle pour enregistrer de nouveaux « tremble-terre » aussi anodins que les précédents.



Le 30 décembre 1848 - ce mois de décembre semble assez favorable aux phénomènes sismiques - un tremblement de terre, à peine perceptible à Rouen, est ressenti au Havre, dans la direction Nord-Ouest au Sud-Est, à six heures et demie et à sept heures du soir. Il est comparable au roulement d'une forte voiture et est surtout sensible entre Grainville et Ingouville.

Une autre secousse, dont le centre est dans la région du Havre, se produit, le 1er avril 1853, à onze heures un quart du soir. La secousse dure deux secondes, agite les meubles, portes et fenêtres dans la direction Nord-Ouest au Sud-Est, comme celle de 1848. On la perçoit à Honfleur assez légèrement, mais précédée d'un bruit sourd, à dix heures trois quarts ; à Caen, surtout dans les étages supérieurs des maisons et à l'Hôtel-de-Ville ; à Lisieux, où une charpente d'une maison en construction est renversée.

Un des derniers tremblements de terre enregistré fut celui du 14 septembre 1866, dont les secousses oscillatoires furent perçues un peu partout à Rouen, fort légèrement, de l'Est à l'Ouest, particulièrement dans les quartiers avoisinant la Seine. Ce mouvement était, du reste, général dans toute la France, et fut ressenti à Paris, à Orléans, à Tours, à Angoulême, à Limoges, sans provoquer, du reste, aucuns dégâts.

Il en est de même des secousses enregistrées à Rouen, le 28 janvier 1878, qui furent notées à Bolbec, à Saint-Denis-d'Aclon, à La Rivière-Thibouville, vers midi ; à Dieppe, au Havre, à Trouville et à Deauville.

Un dernier « terremote », vint encore ébranler légèrement la ville de Rouen le 30 mai 1889.

Il résulte des constatations que nous venons d'énumérer et dont nous avons recherché les origines au cours des siècles, que le vieux sol normand est solide et que nous n'avons point à redouter des catastrophes semblables à celles qui jettent souvent le deuil dans des pays moins favorisés que le nôtre.



Mais au moment où la commune de Port-Mort met sur le métier l'élaboration de son Plan Local D'urbanisme, il est bon de se rappeler qu'il faut être à l'écoute de la nature, de tenir compte de ses messages. La terre nous donne beaucoup, mais nous ne devons pas la forcer pour obtenir toujours plus, nous ne sommes que les usufructiers des générations à venir.

■ CHRISTIAN LORDI



■ Raz de marée à Fécamp 24 septembre 1842

## MAIRIE

### NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

à partir du 01/04/2010

Lundi 15h15 - 16h25

Mardi 15h15 - 16h25

Mercredi 10h30 - 12h00

Jeudi 15h00 - 20h00

Samedi 9h00 - 12h00



IL FAUT SAUVER LA TOUR-MOULIN DE LA BUTTE DE CHÂTEAUNEUF !

NOM : .....  
 PRÉNOM : .....  
 ADRESSE : .....  
 CODE POSTAL : .....  
 LOCALITÉ : .....  
 MONTANT DONNÉ : .....€  
 DATE : .....



don déductible des impôts

BORDEREAU DE DONATION



Les chèques doivent être établis à l'ordre du «TRÉSOR PUBLIC».  
 Ils peuvent être déposés ou postés :  
 • Mairie de Port-Mort 87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
 • Siège de l'association : ASSPM 6 rue du Barrage 27940 PORT-MORT

UNE SOIRÉE DE DÉTENTE ET DE CONVIVIALITÉ

CHAQUE MARDI A PARTIR DE 19 H 45  
 PLACE DE LA MAISON DE VILLAGE  
 REPRISE LE MARDI 13 AVRIL

PÉTANQUE

loisir pour tous

renseignements Alain Treglos 06 82 12 03 15

Certes, sans support financier l'ASSPM ne pourra mener à bien son projet...



Mais n'oubliez pas que le projet de réhabilitation du site de la butte de Châteauneuf dans son ensemble fait aussi appel aux bonnes volontés et aux bras sur le terrain !!

L'ASSPM travaille à l'entretien du site tous les dimanches de 10 à 12 h.



**Il est STRICTEMENT INTERDIT de pénétrer dans l'enceinte de la tour. Ce N'EST PAS un terrain de jeu.**

Des éléments de maçonnerie peuvent à tout moment se décrocher et

**potentiellement causer des blessures mortelles.**

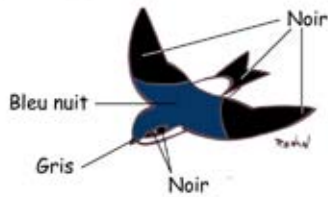
L'association et la commune ne peuvent que déplorer l'arrachage systématique de toutes les signalisations de sécurité mises en place.

la BD de CIRET

NETTOYAGE EN RÈGLE



# L'Hirondelle de fenêtre



Association «Les oiseaux de Pouyo» [www.pouyo.com](http://www.pouyo.com) !

Les hirondelles sont annonciatrices du printemps puisqu'elles reviennent chaque année dès avril. On peut voir dans le village deux sortes d'hirondelles : l'hirondelle de fenêtre et l'hirondelle rustique. Nous nous attacherons cette fois-ci à l'hirondelle de fenêtre.



**Plumage** : Elle a le croupion et le ventre blanc. Sa tête, son dos et ses ailes sont bleu noir. Sa queue est légèrement fourchue.

Elle n'a pas de filets (longues plumes de chaque côté de la queue) comme l'hirondelle rustique. Les pattes sont courtes et couvertes de plumes blanches. Monsieur est plus brillant que Madame, pour le plumage uniquement bien sûr !!



**Nidification** : Dès leur arrivée, les hirondelles rénovent un nid ou en construisent un. Le couple se forme durant le voyage du retour de la migration. Le nid forme une coupe avec une ouverture petite et circulaire dans la partie supérieure, ce qui empêche les autres oiseaux de le squatter. Il est construit par les deux parents et solidarité oblige les couples participent souvent à la construction d'autres nids.

Le nid est fait d'une boue fine, de préférence recueillie dans les flaques avec la terre rejetée par les vers de terre. Elles mélangeraient même à cette terre le mucus des vers de terre qu'elles presseraient à cet effet (beurk ! Déconseillé aux enfants désireux de faire des constructions en terre dans le jardin !). Les boules de boue sont ensuite amalgamées par la salive et mélangées avec de la paille. L'intérieur « douillet » est garni de plumes.

La ponte a lieu fin avril, début mai. La femelle pond 3 à 5 œufs blancs. Elle couve 14 jours. Les jeunes s'envolent au bout de 3,5 semaines. Ils reviennent alors coucher au nid chaque soir jusqu'à complète autonomie. Il peut y avoir deux nichées voire

trois par an. Dans ce cas la dernière nichée est bien souvent vouée à l'échec.



**Comportement** : L'hirondelle de fenêtre vit en colonie et les relations entre individus est développée : construction des nids en commun, chasse en groupe, chant. Elle vole très haut (jusqu'à plus de 100m), plane très bien et virevolte. Elle vole aussi au ras de l'eau qu'elle frappe de son ventre ou de ses ailes. Les adultes peuvent être agressifs à côté du nid.



**Nourriture** : C'est un insectivore. Elle vole la bouche ouverte et avale tous les insectes qui se présentent, pour ce faire son bec est petit et sa bouche est très large. Un individu qui nourrit sa nichée de 4 bambins va avaler environ 150 000 mouches ! Plus efficace que notre tapette à mouche, qui écrase les insectes sur les murs blancs quand par hasard on vise bien ! La terreur des moustiques et autres insectes piqueurs pas très sympa, c'est elle ! Un insecticide volant gratuit et non polluant cette hirondelle ! Qui dit mieux ? Comme elle suit les insectes qui volent au gré des pressions atmosphériques (haut quand il fait beau et bas quand il va pleuvoir), elle nous sert de baromètre ambulant et toujours gratuit !



**Chant** : On entend ses cris « tchirp » en vol ou au nid. Elle gazouille, tridule, trisse ou truissote (ce qui ne veut pas dire qu'elle est trois fois sottée !).



**Migration** : Faut de nourriture, l'hirondelle de fenêtre s'en va vers les pays chauds d'Afrique en septembre. Elles couvrent ainsi 6 000 km par étapes de 200 à 300 km à une vitesse variant de 50 à 90km/h. La migration est très destructrice car on estime qu'une hirondelle sur deux ne reviendra pas l'année suivante ! Est-ce que les hirondelles reviennent sur leur lieu de naissance ? Des études ont montré que les mâles reviennent pour se reproduire dans un rayon de 5 à 10 km de leur lieu de naissance. Les femelles quant à elles s'essaient beaucoup plus loin, autour de 50 km de celui-ci.

Les hirondelles de fenêtre, espèce protégée, font partie de notre paysage d'avril à septembre, on ne voudrait pas les voir disparaître. Et pourtant, leur population a diminué de 40% en vingt ans ! Les insecticides qui raréfient leur nourriture, l'imperméabilisation des sols qui rend plus difficile la recherche de boue, l'habitat qui présente des façades plus lisses ne permettant pas d'accrocher correctement les matériaux du nid participent à leur déclin.

Mais vous pouvez aider les hirondelles, en installant des nids préfabriqués, des planchettes de protection sous les nids pour recueillir les déjections. S'il est vrai que ce n'est pas agréable de recevoir des « cacacs d'oiseaux » sur la tête et que les fientes salissent, la mise en place de planches sous les nids pour recueillir les fientes est la solution. Si une hirondelle ne fait pas le printemps, leur arrivée en nombre nous annonce quand même le retour de la belle saison. ■ G.A.

OÙ IRONS NOUS DIMANCHE ? 07 par Bernard Ciret

## LA ROCHE GUYON

↘ 22 kms ⌚ 33 min [sources Via Michelin - Itinéraire conseillé]



Aujourd'hui nous nous rendrons à la Roche Guyon. Petit village situé en bordure d'un méandre de la Seine, classé parmi les plus beaux villages de France, à la jonction des trois départements du Val-D'oise, des Yvelines et de l'Eure.

Le village est dominé par le donjon du château édifié en 1190. Construit sur une falaise rocheuse, il est relié au château par un escalier d'une centaine de marches creusées directement dans la roche.

En bas, au pied de la falaise on peut admirer une entrée monumentale percée en 1733 dans le rempart du château. Dans la cour basse édifiée en 1740 on peut voir des écuries très similaires à celles de Chantilly. Une grande grille permet d'accéder au château en empruntant une porte surmontée d'une couronne ducale et des armes de La Rochefoucault, alors propriétaire des lieux.

En face de l'autre côté de la route, vous verrez le jardin dessiné à l'image de celui existant en 1741. A cette époque chaque carré comprenait en son centre un bassin alimenté par un réservoir creusé dans la falaise et qui alimentait le château et la fontaine au centre du village. Ces bassins servaient à l'arrosage du jardin et à la décoration. L'eau parvenait de sources situées à Chérence à 3 km de là. Les villageois pouvaient s'approvisionner en eau de la fontaine au lieu de la puiser à l'époque dans la Seine.

Si vous rentrez pour visiter le château on vous racontera son histoire pièce par pièce, beaucoup mieux que je ne pourrais la faire, sachant que la succession des familles qui ont habité le château est assez compliquée.

Une période m'a davantage marqué, car elle est plus récente :

C'est celle de l'occupation allemande.

Le général Rommel, qui revenait d'Afrique, en tant que Général commandant l'Afrika Korps, est nommé par le Führer, chef du groupe d'armées en charge de la défense des côtes de la Manche.

En février 1944, 1500 soldats viennent résider à la Roche Guyon. Le village ne comptait à l'époque que 500 habitants. Des habitations sont réquisitionnées. Le Général Rommel s'installe au château. Il occupe les salons et fait creuser des boves (caves troglodytes) dans la falaise pour stocker les munitions. Ces caves sont protégées par des murs en béton et des portes blindées pour éviter le souffle des bombes et les éclats d'obus. Ces protections sont d'ailleurs toujours visibles à l'intérieur du château.

Le jour du débarquement le 6 juin 1944, Rommel se trouve à Herrlingen en Allemagne, pour fêter l'anniversaire de sa femme. Personne ne s'attendait ce jour là au débarquement allié. Le général Rommel revient rapidement à la Roche Guyon. Le 17 juillet 1944 il se rend à Falaise, pour commander ses troupes, mais au retour il se fait mitrailler dans sa voiture par un avion allié. Il est gravement blessé et hospitalisé dans la région parisienne. En octobre 1944, alors qu'il est encore en convalescence en Allemagne, il est accusé de complot contre Hitler et il s'empoisonne.

Le 18 août 1944, les allemands quittent le village. Mais le 25 ➔

→ août les américains, sans doute mal renseignés, bombardent le village de la Roche Guyon avec 74 bombes. Huit d'entre elles tomberont sur le château. Les bâtiments seront éventrés, les toitures des écuries effondrées. Le château sera en partie détruit. Les habitants du village ne devront leur salut qu'aux boves qui leurs servaient d'abris.

En poursuivant notre chemin, je vous propose de prendre la rue du Docteur Duval qui mène directement à la Seine. Là, vous constaterez qu'il existe un vestige de début de pont. Effectivement un pont suspendu à voie unique fut réalisé en 1838, mais il devint insuffisant en 1882. On décida donc de le détruire et d'en construire un plus important, un peu plus loin en aval. Mais les tribulations de la guerre de 1914 ne permirent pas de l'achever avant 1935. Ce pont à l'époque faisait 200 mètres de long et était le plus long d'Europe. Les Français, pour ralentir l'avancée allemande, le feront sauter au début de la seconde guerre mondiale dans un fracas épouvantable, brisant toutes les vitres du château, de l'hôpital, ainsi que tous les vitraux de l'église.



Si vous le souhaitez, vous pouvez poursuivre votre chemin en remontant la vallée de la Seine. Au village de Haute Isle, n'oubliez pas de regarder à votre gauche du côté falaise. Au dessus du cimetière vous pourrez découvrir un clocher à flanc de coteau, qui trahit la présence d'une église souterraine creusée directement dans le calcaire.

Vous atteindrez ensuite le village de Vétheuil, ancienne résidence du peintre Claude Monet de 1878 à 1881, d'où il fut expulsé pour ne pas avoir payé son loyer. Son épouse et modèle y mourut en 1879 à l'âge de 32 ans et fut enterrée au cimetière de Vétheuil. Le peintre réalisera environ 150 tableaux en ces lieux. Il peignit des fleurs, des paysages et la Seine avec Vétheuil ou Lavacourt en fond de toile. Monet s'installera ensuite, à l'âge de 43 ans à Giverny dans une grande maison qu'il louera avant de pouvoir l'acheter en 1890, des que ses finances furent améliorées

Dans le centre du village vous pourrez admirer l'église de style renaissance, perchée en haut d'un escalier monumental de 50 marches. Monet a peint cet édifice religieux une soixantaine de fois, à lui tout seul, et beaucoup d'autres artistes ont pris également cette église pour modèle.

Si vous désirez voir Vétheuil depuis l'autre rive de la Seine, comme Monet l'a représenté sur ses toiles, il vous faudra aller jusqu'à Mantes pour traverser la Seine et revenir par la route nationale qui rejoint Vernon. N'oubliez pas de tourner à droite pour prendre la route de Méricourt, puis de Mousseaux sur Seine et enfin Lavacourt. En vous approchant des bords de Seine, vous serez juste en face de Vétheuil.

Bonnes photos et bonne promenade ! ■ B.C.



**Le médiateur national de l'énergie**

**Informer, conseiller, protéger**  
les consommateurs d'électricité et de gaz naturel

**Autorité administrative indépendante, le médiateur national de l'énergie est chargé de recommander des solutions aux litiges relatifs à l'exécution des contrats de fourniture d'électricité ou de gaz naturel et de participer à l'information des consommateurs sur leurs droits.**

### Recommander des solutions aux litiges

En cas de litige avec son fournisseur d'électricité ou de gaz naturel, le consommateur(1) ou son représentant (association de consommateurs, avocat...) peut saisir le médiateur national de l'énergie pour l'aider à régler le différend.

Après examen du dossier, le médiateur formule une **recommandation écrite et motivée** permettant de résoudre le litige, dans un délai de deux mois suivant sa saisie.

### Informers les consommateurs sur leurs droits

Le médiateur national de l'énergie participe à l'information des consommateurs sur leurs démarches et leurs droits.

A cet effet, le médiateur co-finance avec la CRE (Commission de régulation de l'énergie) le **dispositif d'information «énergie info»**.

Ce dernier comprend :

- un **centre d'appels accessible au 0810 112 212** (2) du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
- un **site internet dédié** : [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr).

Le médiateur peut également être saisi par **courrier sans affranchissement** :

Médiateur national de l'Énergie  
Libre réponse n°59252,  
75443 PARIS Cedex 09

Ce dispositif a pour vocation d'offrir une **information complète aux consommateurs**, de les accompagner dans leurs démarches liées à la fourniture d'électricité et de gaz naturel et de les orienter vers les interlocuteurs compétents si nécessaire.

(1) Particulier ou professionnel souscrivant une puissance électrique égale ou inférieure à 36 kilovoltampères ou consommant moins de 30 000 kilowattheures de gaz naturel par an.

(2) Prix d'un appel local.



# Les Sacs Bleus

des Petits gestes pour des Grands effets...



## Oui! aux bons réflexes

Pour recycler il faut trier ! Les sacs bleus vous permettent de trier vos papiers et vos emballages recyclables (hors emballages en verre)

Oui!

Par une bonne utilisation des sacs bleus vous contribuez :

- ✓ à réduire le volume des poubelles
- ✓ à préserver notre environnement
- ✓ à économiser des ressources naturelles et de l'énergie.
- ✓ à limiter les coûts de gestion des déchets
- ✓ à créer des emplois

### Utiliser les sacs bleus pour le tri et le recyclage des papiers et emballages recyclables :

Oui!

✓ Les bouteilles, bidons et flacons en plastique



✓ Les papiers, journaux, revues et magazines



+ Seuls ces déchets recyclables sont à déposer en vrac et en mélange dans le sac bleu !



Les emballages métalliques



Les cartons et les cartonnettes



✓ Les briques alimentaires

+ Il est inutile de laver vos emballages mais il est indispensable qu'ils soient bien vidés !

Oui!

Oui!

#### Optimiser le remplissage des sacs

- + Penser à écraser les emballages pour gagner de la place
- + Ne sortir les sacs que s'ils sont entièrement remplis
- + Plier et déposer les grands cartons à coté des sacs ou les porter à la déchèterie.

#### Respecter les jours de collecte

- + Ramassés en bennes bi-compartmentées, les sacs bleus sont collectés en même temps que les ordures ménagères.
- + Les sacs doivent impérativement être sortis la veille au soir



# Les Sacs Bleus

des Petits gestes pour des Grands effets...



**Non !**

## aux mauvaises habitudes

Si bien utiliser les sacs bleus présentent de nombreux avantages, le fait de mal les utiliser ne présente que des inconvénients !

**Non !**

### Par une mauvaise utilisation des sacs bleus vous :

- ✓ augmentez les coûts de gestion des déchets
- ✓ empêchez le tri et le recyclage des déchets en créant une pénurie de sacs
- ✓ ne respectez pas et perturbez le travail des équipes de collecte et des opérateurs au centre de tri

**X**

- Chaque année, le SYGOM commande 2 000 000 de sacs bleus
- 50 % de ces sacs sont mal utilisés et détournés de la collecte sélective
- Cela correspond à un surcoût et un gaspillage, à la charge du contribuable, de plus de 50 000 € !

**Non !**

## détourner les sacs bleus de la collecte sélective

Il est totalement exclu d'utiliser les sacs bleus pour :

- X** y déposer des ordures ménagères non recyclables  
Ces déchets sont à déposer dans votre bac ou sac d'ordures ménagères ordinaires
- X** y déposer du verre - ces emballages recyclables sont à déposer dans un conteneur à verre
- X** y jeter, transporter ou stocker des déchets autres que ceux indiqués sur le sac bleu  
Ces déchets sont à diriger vers les filières adaptées pour chacun d'entre eux

**X** Assimiler les sacs bleus à des sacs gratuits est un mauvais calcul ...

Mal utilisés ils se révèlent très coûteux pour chacun d'entre nous !

En contraignant le SYGOM à en acquérir plus que nécessaire et en empêchant les trieurs de trier, vous nuisez aux bénéfices économiques, écologiques et sociaux qui découlent d'une bonne utilisation des sacs bleus !

**Non !**

### Prendre plus de sacs bleus que ceux dont on a réellement besoin

Ne prenez pas trop de sacs bleus ! afin de pouvoir calculer vos besoins, n'oubliez pas que dans des conditions normales d'utilisation :

Pour un foyer composé de	Un rouleau de 20 sacs bleus permet de trier pendant
1 personne	9 à 10 mois
2 personnes	4 à 5 mois
3 personnes	3 à 4 mois
4 personnes	2 à 3 mois

etc .

- X** En prenant plus de sacs que ceux dont vous avez effectivement besoin, vous obligez la collectivité à commander plus de sacs que nécessaire et vous pénalisez les autres trieurs en les privant des moyens de trier leur déchets recyclables.

### S'approvisionner dans une autre commune que sa commune de résidence

**Non !**

La dotation effectuée par le SYGOM auprès de chaque commune est une dotation annuelle. Elle est établie en fonction de la population afin de pouvoir répondre aux besoins de chaque habitant tout au long de l'année.

- X** En vous approvisionnant en sacs bleus dans une autre commune que la votre, vous privez obligatoirement les trieurs de cette commune des moyens de trier leurs déchets recyclables.

CONSEIL du 23.02.10.....

● **Approbation du compte-rendu de conseil en date du 7 décembre 2009**

En ce qui concerne la réclamation qui avait été faite sur l'éclairage public à l'angle de la rue de la Mi-Voie et de la rue de Pressagny, le riverain avait simplement demandé le remplacement d'une ampoule de réverbère qui était grillée.

● **Plan Local d'Urbanisme**

La révision de notre plan d'occupation des sols a été arrêtée en 2001. Celui-ci ne correspond plus aux nouvelles réglementations et certains points de notre règlement sont inadaptés aux demandes déposées en mairie.

De ce fait le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le principe de la révision du plan d'occupation des sols. Celui sera donc transformé en plan local d'urbanisme.

Il reste à définir les motifs qui conduisent à cette révision et les modalités d'information et de concertation avec les administrés.

La commission d'urbanisme doit étudier ces points et ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Pour mener à bien cette révision, le conseil décide dès maintenant de solliciter une subvention auprès du Conseil Général. Pour pouvoir finaliser cette demande, la commission d'urbanisme fera établir un estimatif de son coût et le financement sera défini lors d'un prochain conseil.

● **Syndicat Intercommunal d'Electricité**

Deux points d'éclairage public ont été demandés (rue de Seine et rue du Barrage). Le coût estimatif H.T. de ces travaux est de 2 508 €. Le montant de la part communal s'élève à 40 %, soit 1 004 €.

Le Conseil Municipal accepte ce projet et s'engage à inscrire le montant de cette dépense au budget primitif de l'année 2010.

● **Indemnités aux percepteurs**

Notre trésorier municipal, M. SANTOULANGUE, a quitté son poste des Andelys depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Conseil Municipal décide donc de diminuer les indemnités versées à M. SANTOULANGUE.

M<sup>me</sup> PORTER Martine a été remplaçante pour le dernier trimestre 2009 et M<sup>me</sup> BRUNEL Christine est maintenant notre nouveau receveur municipal.

Pour leur accorder les indemnités de concours, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouées aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé de fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribué à Martine PORTER, receveur municipal, du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2009 et à Christine BRUNEL, receveur municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

- de leur accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

● **ATESAT (Assistance Technique Etat Solidarité Aménagement du Territoire)**

Chaque conseiller a pu prendre connaissance des missions offertes aux communes et Communautés de Communes par la Direction Départementale des Territoires de l'Eure (anciennement la D.D.E.), notamment :

- diagnostic de sécurité routière
- aménagement (faisabilité de certaines opérations et assistance à la maîtrise d'ouvrage)
- missions de conseil (ex : zone à urbaniser)
- aide à la confection du cahier des charges pour l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme.

La mairie doit recevoir prochainement une convention à passer avec les services de l'Etat pour bénéficier de cette aide. Le coût est de 0,75 € par habitant et par an (avec un abattement à 70 % en raison des compétences transférées à la Communauté de Communes).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M<sup>me</sup> Alquier à signer la convention pour que notre commune, comme par le passé, continue à bénéficier de ces conseils.

● **Litige EDF – Remboursement du trop versé**

Les imbroglis des factures EDF entre le local de l'atelier communal et le commerce de la boucherie ne sont pas encore terminés. Les services EDF nous avaient demandé, n'ayant pas la possibilité de régulariser ces facturations erronées, de rembourser directement M. et M<sup>me</sup> Lucet pour les consommations électriques qu'ils avaient indûment réglées à la place de notre commune : ce que nous avons fait.

Cependant, ils ont également de leur côté, émis des factures d'avoir au bénéfice des commerçants, et portés un rappel sur nos factures qui sont directement prélevées. De ce fait, M. et M<sup>me</sup> Lucet nous ont remis un chèque d'un montant de 946,42 €, représentant la surfacturation émise à l'encontre de la commune.

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque en espérant que ce litige avec EDF soit définitivement résolu.

● **Convention de l'utilisation des locaux pour l'accueil péri-scolaire assuré par la C.C.A.E.**

Cette convention concerne la garderie périscolaire et le Centre de Loisirs pendant le mois de juillet. Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux et l'entretien courant des locaux est pris en charge par la C.C.A.E. durant son temps d'occupation.

La convention indique la nature des locaux et les horaires d'occupation. Les conseillers municipaux charge M<sup>me</sup> Alquier de signer ladite convention avec la Communauté de Communes.

Par ailleurs, nous mettons également à disposition de la C.C.A.E. notre maison de village un jeudi matin par mois, dans le cadre de la petite enfance, pour le relais des assistantes maternelles. Le Conseil Municipal demande à ce qu'une convention soit également établie pour cette activité et charge M<sup>me</sup> Alquier de la signer.

● **Rapport annuel du Syndicat des Eaux du Catenai**

M. Lehalleur, délégué auprès de ce syndicat, en donne les éléments principaux :

- ce syndicat dessert trois communes (Port-Mort, Notre-Dame-de-l'Isle et Pressagny l'Orgueilleux) pour une population d'environ 3 000 habitants et comprend 1 043 abonnés.
- En 2008, 186 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été pompés pour 143 000 m<sup>3</sup> facturés, ce qui implique un rendement de 77 % (pour le non facturé, fuite sur le réseau, fonctionnement des bornes à incendie ...). L'objectif du syndicat est d'améliorer ce rendement que le concessionnaire s'engage à porter à 85 %.
- Le tarif moyen facturé aux usagers est de 1,55 € le m<sup>3</sup>.
- Le nouveau concessionnaire, SOGEA, a été choisi en raison de ses objectifs et a obtenu un contrat d'une durée de 9 ans avec le syndicat (contre 12 ans par rapport au précédent contrat).
- la qualité de notre eau est à souligner.

M. Lehalleur précise que le syndicat prévoit des travaux au niveau de la station de pompage (étanchéité ...)

Certains conseillers abordent le sujet des **assurances fuite d'eau**. Cette assurance couvrirait la surconsommation en cas de fuite ➔



CONSEIL du 23.02.10 *suite*

➔ après compteur. Il faut savoir que celle-ci n'est pas reprise par Sogea depuis le transfert de la gestion. En conséquence, les abonnés qui s'étaient auparavant assurés ne le sont plus. Il convient à chacun de demander directement à Sogea s'il peut souscrire ce contrat auprès de leur service, ou bien de voir directement avec son assureur habitation.

#### ● Compte-rendu de la réunion du Syndicat d'Électricité (SIEGE)

Le budget primitif de l'année 2010 a été établi. La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 15 850 800 €, et en investissement à la somme de 34 723 500 €.

Dans le cadre du développement durable :

- le programme expérimental d'éclairage public à LED est maintenu pour 2010. A cette occasion, les conseillers demandent à en connaître le coût. Nos extensions, comme les deux points décidés en début de conseil, bénéficient-elles de cette nouvelle technologie ?

Le nombre de luminaires est fixé entre 5 et 10 par opération, moyennant une seule opération annuelle par commune et une participation de 20 % du montant H.T. des travaux.

- le syndicat envisage une démarche de développement de l'énergie photovoltaïque (ex : construction de centrale ou ferme photovoltaïque).

Le Conseil Municipal se pose la question concernant notre réseau de distribution de gaz. Celui-ci a été arrêté au croisement de la rue de Châteauneuf et de la Grande Rue. Peut-on espérer une extension prochaine ? Des précisions seront demandées au Syndicat.

#### ● Compte-rendu annuel du Syndicat de Ramassage des ordures ménagères (SYGOM)

M. Chomienne en résume les points principaux :

- ce syndicat est composé de 121 communes de l'Eure (en Communautés de Communes au nombre de 7), de 12 communes indépendantes et de 3 communes de Seine Maritime

- les faits marquants de l'année 2008 ont été :

- la suppression des encombrants. Le système de collecte avec une obligation de valorisation et de tri des déchets est devenu trop onéreux.

- La valorisation du système de collecte sélective

- La promotion du système de compostage à domicile

- Ce syndicat gère également la collecte en déchetterie. Si le ramassage des encombrants est supprimé, chacun conserve par apport volontaire, la possibilité de s'en débarrasser.

- En 2008, le poids annuel de la collecte par habitant est estimé à plus de 300 kilos.

#### ● Convention avec le SYGOM – dépôt des déchets communaux en déchetterie

Les déchetteries sont financées par le biais des redevances de taxe d'ordures ménagères prélevées sur les impôts des ménages. Les communes n'en versent donc pas pour les locaux publics et espaces verts. Ce syndicat propose de renouveler la convention arrivée à expiration, pour une nouvelle durée de trois ans.

Le SyGOM calculera une redevance correspondant au service rendu proportionnellement aux m<sup>3</sup> déposés par la commune (dans la limite de 4 m<sup>3</sup> par semaine).

Les modalités d'accueil des déchets sont spécifiées et il est rappelé que les déchets dangereux ne sont pas acceptés.

Le Conseil Municipal charge M<sup>me</sup> Alquier de signer cette convention avec le syndicat.

#### ● Information sur les installations classées : autorisation de production Syngenta

Suite à l'enquête publique qui a eu lieu, M<sup>me</sup> Alquier porte à connaissance des conseillers l'arrêté préfectoral autorisant la poursuite de l'exploitation de ces installations classées et l'augmentation de la capacité de production (unité de fabrication des pépites).

Ces documents sont à disposition de chacun en mairie.

#### ● Enquête publique Grand Marnier

Il s'agit d'une demande d'autorisation relative à la régularisation administrative pour l'exploitation du stockage et du conditionnement en bouteilles d'alcools de bouche. L'enquête publique se déroule en mairie d'Aubevoye jusqu'au 3 mars prochain.

Le Conseil Municipal n'émet pas d'objection quant à la demande formulée par la Société des Produits Marnier Lapostole.

#### ● Prescription du P.P.R.T (Plan de Prévention des Risques Technologiques) autour des établissements Syngenta et Nufarm

Ces plans de prévention ont été prescrits par arrêté préfectoral, les modalités de concertations avec les habitants et associations ont été définies et des réunions publiques d'information seront organisées. Pour chacune de ces usines, les périmètres d'étude sont définies :

- l'Usine Syngenta arrive en limite de notre commune sur une île de la Seine

- l'Usine Nufarm (dont le stockage des produits toxiques a diminué) comprend sur notre commune, les ouvrages de la Navigation de la Seine, la Centrale hydro-électrique et une partie de la rue de la Roque (qui englobe une portion du bâtiment agricole sans comprendre d'autres habitations).

Ces documents sont actuellement portés à connaissance du public par le biais de notre panneau d'affichage et sont à la disposition des administrés qui peuvent venir les consulter en mairie.

Pour l'usine Nufarm M<sup>me</sup> le Maire est associée à l'élaboration de ce PPRT et nous tiendra informés de son suivi. Ces deux PPRT seront ensuite soumis à enquête publique.

#### ● Animation à la cantine sur le temps de midi, par la C.C.A.E.

Cette activité qui aurait pu être dispensée aux élèves qui déjeunent au restaurant scolaire est malheureusement impossible dans notre école. Les cours de soutien ont lieu pendant midi et les temps de pose entre l'école et le repas ne permettent pas sa mise en place.

#### ● Remplacement de l'ouvrier d'entretien

Ce remplacement concerne le poste de l'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe ouvert pour l'entretien des espaces verts et divers travaux communaux.

Comme pour le remplacement des postes d'agent d'entretien dans les écoles, le conseil municipal précise que celui-ci est rémunéré en tarif horaire sur la base du 4<sup>ème</sup> échelon de l'échelle 3.

#### QUESTIONS DIVERSES

##### ● Vandalisme et effraction

Les conseillers municipaux sont informés des désagréments subis par la mairie en raison des diverses effractions sur les locaux communaux qui ont eu lieu pendant ces vacances d'hiver.

M. Lordi propose de mettre tous les locaux communaux sous alarme et surveillance. Il en étudie les modalités et le coût.

**Présents :** Guillemette ALQUIER - Maire, Bruno ARGENTIN, Gilles AULOY, Christian CHOMIENNE, Annie DEVOUGE-BOYER, François LEHALLEUR, Christian LORDI, Alain MAURIANGE, Gérard MOREAU, Blandine OLDRA, Philippe PLE, Marie-Claire POEZEVARA, Alain TREGLOS.

**Absents :** Valérie TANTON, Emmanuelle LEBLANC.

**Secrétaire de séance :** Annie DEVOUGE-BOYER.

## LES HORAIRES DE LA MAIRIE CHANGENT À COMPTER

DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2010

➤ PAGE 17

SUDOKU'S 16 par Sudoku Infini® Mindscape®

MOTS CROISÉS 45 par Gilles Auloy

① Facile 9 min.

	4	7		3	5		8	9
		6		2		5	7	
8				7				
			5	8	1		4	6
4					3			
3	5	1				8		7
	8				9			
1	9		3	6		4		8
	7	8				9	1	

② Normal 12 min.

1			4				7	2
		8			9			5
				7				
		3	8	1			9	4
	9		7			2		
	6	7		9			5	3
	7				5		3	6
3				6			2	
		6						

③ Difficile 18 min.

7		8		1		2		
6		9		8		3		
1	2	3	4		7			5
					9		8	
2	1	4						
			3		1			2
			1					6
9	3	6						
				6		4		

1 2 3 4 5 6 7 8 9

A  
B  
C  
D  
E  
F  
G  
H  
I

	■							
					■			
		■						
	■						■	
					■			
				■				
■					■			
				■				

HORIZONTELEMENT

A. Parfois mouvementée. - B. Pas vrai en argot (pluriel). - C. Mé-cène italien. - Éclat de voix. - D. Direction. - Contes. - E. Caisson. - F. Chef lieu. - Baissa d'un ton. - G. Qui joue seul. - Ville impériale. - H. Sommet pointu. - Irréprochable. - I. Pas pour les commissions. - Enlevée.

VERTICALEMENT

1. Sirène d'autrefois. - 2. Exprime la surprise. - On peut y être allergique. - 3. Espèce de fruit défendu autrefois. - L'écraser on n'ira pas plus vite. - 4. Très nombreux autrefois à Port-Mort. - 5. À l'affût. - 6. Sur la gamme. - On y roule. - 7. Acte rituel. - 8. Si je vous dis 27. - Extraite du rein. - 9. Bien vivante.

SOLUTIONS JEUX 49

MOTS FLÉCHÉS 24

E	P	T	P	C	P	J							
E	M	P	I	L	E	R	A	R	U	I	N	E	R
P	E	P	I	N	I	E	R	I	S	T	E	E	
R	O	S	E	A	U	L	O	T	E	R	I	E	
T	E	L	E	L	U	E	E	G	A	L			
H	E	R	E	D	I	T	A	I	R	E	E	U	E
R	A	T	L	R	E	V	E	G					
H	A	I	T	I	E	N	S	S	E	F	O	U	
I	T	E	M	A	I	N	B	I	D	E			
D	E	S	A	T	I	N	I	C	O	N	E		
N	E	G	E	N	U	F	L	E	X	I	O	N	
S	T	R	I	E	R	S	A	S	E	T	N	A	

SUDOKU'S 15

9	6	2	5	3	1	8	4	7
3	1	7	8	4	6	2	5	9
8	5	4	9	2	7	1	3	6
6	2	9	3	1	5	4	7	8
1	8	3	7	6	4	5	9	2
4	7	5	2	8	9	3	6	1
2	4	6	1	7	3	9	8	5
5	3	1	6	9	8	7	2	4
7	9	8	4	5	2	6	1	3

7	1	2	8	9	6	4	5	3
4	8	3	2	5	7	9	6	1
6	5	9	1	4	3	2	8	7
5	3	7	9	1	4	8	2	6
9	2	1	5	6	8	7	3	4
8	6	4	3	7	2	5	1	9
3	7	5	4	8	1	6	9	2
2	9	6	7	3	5	1	4	8
1	4	8	6	2	9	3	7	5

## MOTS FLÉCHÉS 25 par Bernard Ciret

TUBERCULES	SECOUSSE	LIE	INTERJECTION	VILLE D'ESPAGNE	AU COMPTEUR	PETITE BAIE	RESSERRAT
EN PUISSANCE	INTERDIT	FAIRE DU TORT	PERSONNEL	PÈRE DU STÉTHOSCOPE	CONSOLIDE	RÉACTEUR	
VIA LE MOUSTIQUE			MÉLANGEAIT			PEUGEOT	
GARDIENS DE LIVRES			PRÉCIEUX			CONTRÔLER	
ALIMENTÉ					UN DES 7		BORDERA
MAGRÉBIN					NACRÉ		COULE À LISBONNE
				UN DES ÉTATS UNIS			
				DÉMONSTRATIF			
GRAPHIQUE	PLUS TARD	SUR LE TECH				EMBOUCANAT	
		... ET COUTUMES					
				GROS GLAÇON			DIVERTISSEMENT
				PASSE À FLORENCE			
MORCEAU DE MUSIQUE			SEUL		PORTE DES POMMES	PREMIÈRE	VA DANS LA SERRURE
TRAITEMENT			AFFAIRE				
			TRÈS FRISÉ				TELLURE
			RAPPORT CONSTANT				GENTIL ALIEN
ÎLE		BRUIT SOUDAIN			RAPPORT DE L'ARGENT		
RÉHAUSSE							
						LOUPE	

MOTS CROISÉS 44 (AVRIL 2009)

A	B	C	D	E	F	G	H	I	
1	R	E	F	O	R	M	E	R	A
2	A	V	E	N	T	U	R	A	S
3	S	E	N	A	T	E	U	R	S
4	T	I	E	N		S	C	I	E
5	I	L	S		P		T	S	N
6	G		T	H	E	R	E	S	A
7	N	E	R	O	N		R	I	T
8	A	V	O	U	A		A	M	E
9	C	A	N	A	L	I	S	E	S

Errata : Définition manquante en B ; Définition plurielle en H ; Faute d'orthographe en 6 (Teresa)

3	5	6	1	8	9	7	2	4
9	7	1	3	4	2	8	6	5
8	2	4	5	6	7	3	1	9
4	8	7	6	9	1	5	3	2
1	6	2	4	3	5	9	8	7
5	9	3	7	2	8	6	4	1
7	3	9	8	1	4	2	5	6
2	1	8	9	5	6	4	7	3
6	4	5	2	7	3	1	9	8

### Info Bruits

#### LES BRUITS MOMENTANÉS DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE

sont encadrés par des heures où ils peuvent être effectués :

⇨ du LUNDI au VENDREDI ⇨

de 8 h 30 à 19 h 30

POUR LES PARTICULIERS, coupure de 12 h à 14 h

⇨ SAMEDI ⇨

de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

⇨ DIMANCHES et JOURS FÉRIÉS

de 10 h à 12 h

### Conseil Municipal

Maire

Guillemette ALQUIER

1<sup>er</sup> adjoint

Christian LORDI

2<sup>e</sup> adjoint

Annie DEVOUGE-BOYER

3<sup>e</sup> adjoint

Gilles AULOY

4<sup>e</sup> adjoint

Alain TRÉGLOS

Conseillers

Bruno ARGENTIN

Christian CHOMIENNE

François LEHALLEUR

Alain MAURIANGE

Gérard MOREAU

Blandine OLDRA

Philippe PLÉ

Marie-Claire POEZZEVARA

### Mentions Légales

Périodique communal trimestriel rédigé, édité et imprimé par la commune de Port-Mort (27 Eure)

Dépôt légal

Avril 2010

Directeur de Publication

Guillemette ALQUIER

Directeur de Rédaction

Christian LORDI

Vice-président du Comité Consultatif

Communication

Alain CLERFEUILLE

02 32 77 47 30

Membres du Comité Consultatif

Christian CHOMIENNE - Bernard CIRET

Jean-Paul CROIZÉ

Maquette

Alain CLERFEUILLE

Parutions

Janvier - Avril - Juillet - Octobre

Tirage : ~ 500 exemplaires

Internet : www.port-mort.com

Courriel : contact@port-mort.com

## ADMINISTRATIF

### Mairie

Secrétaire : Josiane LORDI  
 87, Grande rue 27940 PORT-MORT  
 tél./fax : 02 32 52 61 46  
 courriel : mairie@port-mort.com  
 Internet : www.port-mort.com

• Horaires d'ouverture : **NOUVEAU** à partir du 01/04/10

Lundi : 15h15 - 16h25  
 Mardi : 15h15 - 16h25  
 Mercredi : 10h30 - 12h00  
 Jeudi : 15h00 - 20h00  
 Samedi : 09h00 - 12h00

### Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (C.C.A.E.)

2, rue Flavigny 27700 LES ANDELYS  
 tél. : 02 32 71 25 20 • fax : 02 32 51 43 57  
 courriel : contact@cc-andelys.fr  
 Internet : www.cc-andelys.fr

• Horaires d'ouverture :  
 du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 • 14h00 - 17h00

## ARTISANS

### Aménagements-rénovation-pose de Placo

Patrick MARÉCHAL J.P.L. Créations  
 22, rue de Seine  
 tél./fax. : 02 32 52 97 64 • mob. : 06 10 48 17 51

### Couture d'Ameublement

Patricia FERNANDEZ Au Fil du Quai  
 9, rue de Châteauneuf  
 tél. : 02 32 52 64 06 • Sur rendez-vous.

### Électricité générale-installation de chauffage-motorisation de portails

Franck PLAQUET • 25, rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 22 98 • fax. : 02 32 52 87 54  
 mob. : 06 83 12 32 92  
 courriel : franck.plaquet.elec@wanadoo.fr

### Maçonnerie-Couverture

Patrick PIORKOWSKY • 6, rue Haguerite  
 tél. : 02 32 52 61 34 • mob : 06 08 26 95 71

### Paysagiste

Renaud LUCAS • 39, rue de la Mi-Voie  
 tél. : 02 32 52 61 57

### Peinture-Pose de parquets flottants

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 62 15

### NOUVEAU Peinture-Ravalement-Sols

SARL GAOUDI • 7, rue de Pressagny  
 mob. : 06 10 89 17 67 • fax. : 02 32 21 00 53  
 courriel : sarl-gaoudi@hotmail.fr

### Plombier-Chauffagiste

Bernard MERCIER • 34, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 63 30

### Portails automatiques

M.Mansouri Cimes Ascenseurs  
 26, rue de Pressagny  
 mob. : 06 72 69 14 91

### Terrassement

Fabrice PITOUP T.P.V.S. • 3, rue de Seine  
 tél. : 02 32 52 60 57 • mob. : 06 21 54 29 11

## ASSOCIATIONS

### Association des Anciens Combattants et Sympathisants de Port-Mort (A.A.C.S.P.M.)

Michel MARTINOVITCH • tél. : 02 32 52 06 75  
 courriel : michel.martinovitch@wanadoo.fr

### Association de Chasse

Jean-Louis MANSOIS • mob. : 06 70 20 26 64

### Association de Loisirs de Port-Mort (A.L.P.M.)

Frédéric LUCAS • mob. : 06 82 72 43 71  
 courriel : contact@alpm.fr  
 Internet : www.alpm.fr

### Association de Sauvegarde du Site de Port-Mort (A.S.S.P.M.)

Alain VIGOUROUX • tél. : 06 17 38 33 86  
 courriel : alain-vigouroux@wanadoo.fr

### Association de Yoga (Yogaïa)

Caroline RIBEIRO • tél. : 02 32 40 42 26

### NOUVEAU Comité des Fêtes

Daniel CIEUX • 79, Grande rue  
 • tél. : 02 32 52 62 15 • mob. : 06 60 39 54 17  
 courriel : president-cfpm@orange.fr

### Stand - École de tir (armes à feu et arbalète)

Jacques TOUZÉ • tél. : 02 32 21 92 85 (le soir)  
 mob. : 06 12 43 27 55

## COMMERCES

### Boucherie-Charcuterie-Épicerie

Michel & Évelyne LUCET • 83, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 60 50  
 du Mardi au Samedi : 7h30-13h00 • 14h30-20h00  
 Dimanche : 8h00-13h00  
 Fermé le Lundi

### Boulangerie-Pâtisserie

La Baguette Magique  
 Michaël & Caroline • 75 bis, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 38 40  
 du Mardi au Vendredi : 6h30-13h30 • 15h30-20h00  
 Samedi : 7h00-13h30 • 15h30-20h00  
 Dimanche : 7h30-13h00  
 Fermé le Lundi

### Café-Tabac-Presse-LOTO-Point POSTE

Café de la Mairie  
 Dominique & Évelyne BRUYANT • 104, Grande rue  
 tél. : 02 32 53 04 48  
 Lundi-Mercredi-Jeudi-Vendredi : 7h00-20h00  
 Samedi : 7h30-20h00 - Dimanche : 8h00-13h00  
 Fermé le Mardi • Dépôt de pain le Lundi

### Pizzaiolo ambulancier [Le JEUDI à partir de 17h30]

J'LOO PIZZA • Parking de l'école  
 mob. : 06 12 69 41 43

## ÉQUITATION

### Haras - Élevage, dressage, compétition

Hervé GODIGNON Haras SeaBird • Ferme du Mesnil  
 tél. : 02 32 52 21 10  
 courriel : herve.godignon@libertysurf.fr  
 Internet : www.godignon.com

## INDUSTRIE

### Agro-alimentaire

ALLAND & ROBERT S.A. • 125, Grande rue  
 tél. : 02 32 77 51 77 • fax : 02 32 52 89 60  
 courriel : allangum@allandetrobert.fr  
 Internet : www.allandetrobert.fr

## MÉDICAL

### Infirmières D.E.

Sylvie GOULAY & Nicole SAUNIER  
 tél. : 02 32 52 58 72  
 Cabinet : 81, Grande rue  
 • Lundi au Vendredi - sans rendez-vous :  
 7h30 - 8h00 • 18h00 - 18h30  
 Journée : sur rendez-vous  
 • Week end - sur rendez-vous uniquement.

## COMMENT PARAÎTRE DANS L'ANNUAIRE « À VOTRE SERVICE » ?

### Conditions sine qua non :

- Exercer une activité professionnelle ou associative domiciliée sur la commune de Port-Mort.
- Présenter une preuve officielle de cette activité (Kbis, attestation de la Chambre des Métiers, de l'URSSAF, etc. selon votre situation) au secrétariat de mairie.

### Pour toutes modifications :

- En faire la demande auprès du secrétariat de mairie,
- ou auprès du vice-président du comité consultatif communication :  
 Alain Clerfeuille  
 02 32 77 47 30  
 aclerfeuille@pixelografy.com

## RESTAURANT

### L'Auberge des Pêcheurs (\*\*\* Michelin\*)

Olivier et Stéphanie BICOT  
 122, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 60 43 + 02 32 52 28 27  
 courriel : auberge-des-pecheurs@wanadoo.fr  
 Fermé le Dimanche soir, Lundi soir et le Mardi

## SERVICES

### Apiculteurs • SOS Essaim d'abeilles

Marie & Stéphane THÉRIAU • 27, rue de la Roque  
 tél. : 02 32 53 47 10

### Architecte

Gérard MAYEUR • 32, rue du Barrage  
 tél. : 02 32 52 63 76

### Documentaliste juridique

Eric COURDAVAULT • 134, Grande rue  
 tél. : 02 32 77 47 31 • mob. : 06 60 70 07 15

### Écrivain public

Jacqueline BOURDIN • En mairie.  
 tél. : 02 32 21 08 08 • Sur rendez-vous.

### Graphiste

Valérie TANTON  
 courriel : jonas11@wanadoo.fr  
**Internet - Développement de sites**

Alain CLERFEUILLE • 9, rue de Châteauneuf  
 tél. : 02 32 77 47 30 • mob. : 06 73 84 48 28  
 courriel : aclerfeuille@pixelografy.com  
 Internet : www.pixelografy.com

### Location touristique (agréeée cléVacances)

Odette COLOMBINI • 6, rue des Ormetteaux  
 tél. : 01 46 03 60 36 • mob. : 06 62 64 60 36

### Secrétariat à domicile

Évelyne DERLON AssistaDom • 95, Grande rue  
 tél. : 02 32 53 42 02 • mob. : 06 83 00 50 24  
 courriel : ederon@assistadom.com  
 Internet : www.assistadom.com

### Soutien scolaire, remise à niveau, lecture

Elsa CIEUX • 79, Grande rue  
 tél. : 02 32 52 62 15 • mob : 06 60 82 73 70

### Téléphonie & Internet

AKEO Télécom • 66, Grande rue  
 tél. : 02 32 77 28 88 • fax. : 02 32 77 29 55

courriel : relation.client@akeo.fr  
 Internet : www.akeo.fr

### Vente de produits d'entretien écologiques

Lyne LUCAS EBIOLA • 13, rue des Loges  
 tél. : 02 32 53 34 66 • mob. : 06 84 86 34 69  
 courriel : lyne.lucas@ebiola.com  
 Internet : www.ebiola.com

## URGENCES

Gendarmerie : 17 • Les Andelys : 02 32 54 03 17  
 Pompiers : 18

Samu : 15

Samu social : 115

Veolia Eau : 0811 900 800

EDF : 0810 333 027

SOS Médecin : 02 32 33 32 32

Hôpital de Vernon : 02 32 71 66 00

Enfance maltraitée : 119

Violences conjugales : 3919

Soutien écoute Alzheimer : 0811 112 112

Drogues Alcool Tabac Info Service : 0800 23 13 13

Vie Libre Guérison et Promotion

des victimes de l'alcoolisme :

Philippe, permanence de Port-Mort : 06 88 46 42 72

Appel d'urgence à partir d'un tél. mobile : 112

Un téléphone mobile peut être utilisé pour joindre le 112 sans avoir préalablement entré le code PIN et même si le téléphone n'est pas équipé d'une carte SIM. En France, le 112 redirige sur les numéros 15, 17, 18, 115 et 119.

## UTILES

Agence France Télécom : 1014

N°. du dernier appelant : 3131

Communication par opérateur : 3123

Horloge parlante : 3699

Météorologie Nationale :

0836 68 02 + N°. département

SNCF (Horaires, informations, trains/lignes) :  
 0836 676 869